



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 13 juin 2024 à 19h00
Séance de relevée du jeudi 20 juin 2024 à 19h00
Salle du Conseil communal
Présidence : Mme Sabrina Berrocal
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séances retransmises en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.youtube.com**

04-05 / 2024

1. Appel

Séance du 13 juin 2024 : 76 personnes présentes, 24 personnes absentes, dont 2 sans excuse (Loïc Brawand et Oliver Ghorayeb)

Séance du 20 juin 2024 : 72 personnes présentes, 28 personnes absentes, dont 3 sans excuse (Olivier Bovay, Loïc Brawand et Luc Morier-Genoud). Mme A. Melchior, municipale, est absente pour raisons de santé

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1. Adoption de l'ordre du jour des séances des 13 juin 2024 et 20 juin 2024 (séance de relevé)

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- 13.3. Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « Ville de Vevey : une autorisation spéciale pour la publicité partisane ? »
- 13.4. Interpellation de Mme Marion Houriet (PS), intitulée « Diète postale à marche forcée - Stop ! »
- 13.5. Interpellation de Mme Valérie Zonca (Vert.e.s), intitulée « Violences domestiques : l'urgence d'agir »

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté tel qu'amendé à l'unanimité.

3. Communications du Bureau et correspondance

- Lettre de la Municipalité qui demande une prolongation du délai réglementaire au 5 septembre 2024 pour répondre aux interpellations de Mme S. Marques (PLR) « Musée Jenisch, à quand un nouvel élan ? » et de M. Jérôme Christen « Abattoirs de Clarens : n'abattons pas des filières de produits de proximité ! »
- Des prospectus du service de la culture ainsi que pour la Fête multiculturelle se trouvent sur la table à l'entrée de la salle
- Rappel de la sortie du Conseil du samedi 15 juin

4. Adoption du procès-verbal

4.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 2024

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 2 mai 2024 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire.

5. Prestation de serment

Néant.

6. Elections complémentaires

Néant.

7. Elections du Bureau du Conseil 2024-2025

Mme la Présidente rappelle que le règlement du Conseil communal permet une élection tacite, par acclamation, pour autant que personne ne s'y oppose.

7.1. Présidence

Mme S. Marques, au nom du groupe PLR, présente la candidature de M. Ph. Herminjard :

« Pour le poste de président de notre Conseil, nous vous présentons la candidature de M. Philippe Herminjard, actuel 1^{er} vice-président. Alors engagé dans la politique communale de la Ville de Genève, il s'installe à Vevey en 2012 pour des raisons professionnelles. Dès 2013, il assure les responsabilités de trésorier, de vice-président et de président du PLR Vevey, puis il entre au Conseil communal en 2015. Son amour pour la ville de Vevey le motive pleinement dans ses participations actives dans plusieurs commissions ad hoc, mais également dans diverses commissions permanentes, notamment la COFI et la COIFU. Dans son engagement pour la politique communale, il est convaincu par les bienfaits de la démocratie et se réjouit de mettre à profit son expérience pour mener à bien le débat politique dans notre institution. Désormais retraité de ses responsabilités professionnelles, il veut se mettre à disposition des élus de notre Conseil pour permettre des débats riches et respectueux des positions de chacun. Il entend privilégier le travail d'équipe avec ses collègues du Bureau et donner l'envie aux Veveysannes et Veveysans de suivre la vie politique de Vevey. Je vous invite donc à accepter la candidature de M. Philippe Herminjard au poste de Président de ce Conseil communal pour l'année 2024-2025. »

Sans autre candidature, M. Philippe Herminjard (PLR) est élu de manière tacite et par acclamation président du Conseil communal pour l'année 2024-2025.

7.2. 1^{re} vice-présidence

M. P. Butty, au nom du groupe PS, présente la candidature de Mme M. Houriet :

« Pour le groupe socialiste, je présente la candidature de Mme Marion Houriet pour la 1^{re} vice-présidence du Conseil communal. J'en profite pour vous demander de l'excuser ce soir ; elle sera présente jeudi prochain pour recevoir vos félicitations (ou autre selon votre choix évidemment). Co-directrice du Théâtre Boulimie à Lausanne depuis 2020, aux prémices du COVID, fondatrice et directrice de Minuit Pile, sa propre entreprise en gestion de coordination culturelle, Marion Houriet s'y connaît donc en culture, mais aussi en gestion. Sans oublier le domaine social qui la concerne aussi, puisqu'elle est titulaire d'un Bachelor en Travail social. Chacune et chacun a pu constater son engagement pour ce qui lui tient à cœur dans ce Conseil et au sein du groupe socialiste, qu'elle préside depuis 3 ans maintenant. Auparavant, elle a déjà montré ses qualités à La Chaux-de-Fonds, dont elle a présidé le parlement des jeunes. Nul doute que cette expérience lui sera utile pour cette fonction de 1^{re} vice-présidente que je vous propose d'adopter ici. »

Sans autre candidature, Mme Marion Houriet (PS) est élue de manière tacite et par acclamation 1^{re} vice-présidente du Conseil communal pour l'année 2024-2025.

7.3. 2^e vice-présidence

Mme N. Garçon, au nom du groupe EAV, présente la candidature de Mme M. Ghorayeb, malheureusement pas encore arrivée à cet instant à cette séance. Architecte de formation, elle est connue de toutes et tous et elle est prête à prendre ce poste l'année prochaine.

Sans autre candidature, Mme Marianne Ghorayeb (EAV) est élue de manière tacite et par acclamation 2^e vice-présidente du Conseil communal pour l'année 2024-2025.

7.4. Deux scrutateurs·rices

7.5. Deux scrutateurs·rices suppléant·e·s

M. C. Wahli et Mme Y. Bonjour sont présentés aux postes de scrutateurs au nom respectivement des groupes Vert.e.s et UDC.

Mmes A.-F. Simonin et M. A. De Stefanis sont présentées aux postes de scrutatrices suppléantes au nom respectivement des groupes Vevey Libre et PS.

Sans autres candidatures, M. Colin Wahli (Vert.e.s) et Mme Yvette Bonjour (UDC) sont élus en bloc scrutateurs, Mmes Anne-Francine Simonin (VL) et Maria Antonia De Stefanis (PS) scrutatrices suppléantes pour l'année 2024-2025 de manière tacite et par acclamation.

8. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux

Néant.

9. Préavis / Rapports-préavis

9.1. Étude sur les structures juridiques envisageables pour le projet d'autonomisation du Musée Jenisch Vevey et demande de crédit de CHF 100'000.—. Réponse à l'interpellation de Madame Sandra Marques (PLR), intitulée « Musée Jenisch, à quand un nouvel élan ? (2024/P22)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	da.	M.	Alain Gonthier
<u>Membres :</u>	PS	M.	Dominique Besson
	da.	Mme	Hélène Gandar
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	PLR	Mme	Sandra Marques
	VL	M.	Bryan Pilet
	UDC	Mme	Corinne Pilloud
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	PLR	M.	Rolf Schweizer
	Verts	M.	Antoine Stübi
	Verts	M.	Colin Wahli
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	M.	Serge Ansermet
	da.	M.	Aurélien Ballif
	VL	M.	Nicolas Bonjour
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	PLR	M.	Stéphane Modoux
	UDC	M.	Guillaume Pilloud
	LCVL	M.	Martino Rizzello
	Verts	Mme	Diane von Gunten

9.2. Demande d'un crédit de CHF 12'203'000.— au total pour la construction d'un collège provisoire modulaire en bois sur le site des Galeries du Rivage - Clause d'urgence, article 52 du règlement du Conseil communal (2024/P23)

Cet objet a été renvoyé à une commission élargie de 13 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
<u>Membres :</u>	PS	M.	Serge Ansermet
	VL	M.	Mickael Bertschy
	PLR	M.	Patrick Bertschy
	da.	M.	Pierre Chiffelle
	da.	M.	Alain Gonthier
	LCVL	M.	Ceki Gülcü
	PLR	M.	Peter Keller
	da.	M.	Laurent Lavanchy
	PLR	Mme	Sandra Marques
	PS	M.	Vincent Matthys
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	Verts	M.	Colin Wahli
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	Mme	Marie-Anna Carteron
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	PS	Mme	Monique Gavin
	PLR	M.	Jacques Sauvonnet

da.	M.	Frédéric Vallotton
LCVL	M.	Mattia Vidoz
Verts	Mme	Diane von Gunten
UDC	---	

9.3. Demande d'un crédit de CHF 4'993'000.— pour l'étude et l'installation d'un collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE et pour la réalisation d'un ascenseur d'accès (2024/P24)

Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 13 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	Mme	Sandra Marques
<u>Membres :</u>	VL	M.	Mickael Bertschy
	da.	M.	Pierre Chiffelle
	PLR	M.	Laurent Cornu
	PS	Mme	Monique Gavin
	da.	M.	Alain Gonthier
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	LCVL	M.	Ceki Gülcü
	PLR	M.	Peter Keller
	PS	M.	Vincent Matthys
	Verts	Mme	Sophie Métraux
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	da.	M.	Clément Tolusso
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PS	M.	Pierre Butty
	VL	Mme	Marie-Anna Carteron
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	PLR	Mme	Claire Mollet
	da.	M.	Frédéric Vallotton
	LCVL	M.	Mattia Vidoz
	Verts	Mme	Jennyfer Vincent

10. Rapports des commissions

10.1. Gestion et comptes 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2024/P14)

Rapport lu par Mme Diane von Gunten

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 14/2024, du 25 mars 2024, sur la gestion et les comptes 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

VU le rapport de la commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes et le bilan 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

10.2. Comptes 2023 du Fonds culturel Riviera (FCR) (2024/P15)

Rapport lu par Mme Carole Meyer

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 15/2024, du 15 avril 2024, sur les comptes 2023 du Fonds culturel Riviera,

VU le rapport de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2023 du Fonds culturel Riviera.

10.3. Commission de gestion – rapport général, vœux et rapport des sous-commissions, exercice 2023 (2024/P16)

Réponses de la Municipalité aux vœux concernant la gestion, exercice 2023 (2024/C07)

Rapport général de la Commission de gestion : M. Guillaume Pilloud

Rapports des sous-commissions

Bureau de l'animation – jeunesse	Alexandre Beausire
Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes	Pierre Butty
Bureau de la durabilité	Pierre Butty
Musée Jenisch Vevey	Joëlle Minacci
Secrétariat municipal	Jennyfer Vincent
Service accueil et population	Dominique Besson
Service de l'urbanisme et de la mobilité	Sarah Dohr
Service de la cohésion sociale	Joëlle Minacci
Service de la culture	Joëlle Minacci
Service de la famille, de l'éducation et du sport	Karine Römer
Service des affaires intercommunales	Hélène Gandar
Service des bâtiments, gérance et énergie	Clément Tolusso
Service des finances	Hélène Gandar
Service des relations humaines	Dominique Besson
Service des systèmes d'information	Sarah Dohr
Service des travaux publics, espaces verts et entretien	Clément Tolusso
Comptes	Sarah Dohr
Vœux	Pierre Butty

Mme la Présidente précise la procédure qu'elle entend suivre pour l'examen de cet objet. (*Cette manière de procéder ne fait l'objet d'aucune remarque*)

M. G. Pilloud remercie en préambule les commissaires pour le travail accompli et leur soutien tout au long de l'année. Il remercie également la Municipalité et les services pour leur travail et la flexibilité dont ils ont fait preuve. La commission a pu poser toutes les questions qu'elle souhaitait et a ainsi pu se persuader que la commune a été correctement gérée en 2023. Il donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

Le rapport de la Municipalité est examiné chapitre par chapitre, en parallèle au rapport de la commission de gestion. [*Seuls les chapitres qui font l'objet d'une demande de parole sont mentionnés ci-après, ndlr*]

Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes

Page 9 – La collaboration avec la (SIC) Société industrielle et commerciale

Page 10 – Soutien au commerce local

M. A. Gonthier aimerait savoir où en est la proposition du Bureau de l'économie en faveur d'une nouvelle action BienVenue.

M. V. Imhof, municipal, répond que ce dossier a représenté un long travail avec la SIC. L'objectif est de présenter un préavis entre les mois de septembre et octobre, mais ce projet doit encore être soumis à la Municipalité.

Bureau de la durabilité

Page 22 – Nature et biodiversité

M. C. Wahli remarque qu'on parle cette année encore uniquement de jardins et potagers. La biodiversité, c'est la diversité génétique, la diversité des espèces, des écosystèmes. À Vevey, nous avons des nichoirs, des zones

humides, on pourrait parler également d'aménagements de couloirs de biodiversité pour les petits mammifères, les batraciens. Les $\frac{3}{4}$ de la commune sont considérés par le réseau écologique cantonal comme un territoire d'intérêt biologique supérieur, territoires qui incluent des éléments naturels ou semi-naturels favorables à la biodiversité d'importance majeure en tant que zone refuge pour plusieurs espèces, en particulier les espèces exigeantes. Il aurait bien aimé voir quelques éléments sur ces aspects-là dans le rapport de gestion.

Mme G. Kämpf, municipale, répond qu'il y a effectivement tout cela à Vevey et elle remercie le service Travaux publics, espaces verts et entretien pour son travail. Un prospectus se trouve d'ailleurs sur la table à l'entrée de la salle concernant le nouveau sentier « En nature Simone », inauguré à l'occasion de la Fête de la nature et qui met en valeur différents habitats qu'on parcourt au quotidien à Vevey et qui contribuent à cette biodiversité. C'est aussi tout un volet de la stratégie de durabilité qui va démarrer prochainement.

Mme D. von Gunten intervient au sujet de la ressourcerie. Les Vert.e.s attendent avec impatience ce projet, qui a un impact positif tant sur le climat que sur l'ambiance dans la ville, entre les habitants. À la lecture du rapport de gestion, on a l'impression que le dossier avance plus lentement que prévu. Peut-on en savoir davantage, notamment sur les blocages éventuels ? Quelles sont les interactions entre les services, comment gèrent-ils le projet, des liens peuvent-ils se créer avec les associations et comment ce projet va-t-il se développer ces prochains mois ?

Mme G. Kämpf, municipale, répond que la Municipalité partage cette préoccupation, tout comme le Bureau de la durabilité et le service Travaux publics, espaces verts et entretien. Un collectif s'était mobilisé à ce sujet, mais qui a pris différentes orientations. Un autre modèle d'exploitation est aujourd'hui à l'étude. Si ces collaborations se concrétisent, un préavis sera en principe déposé d'ici la fin de l'année.

Secrétariat municipal

Page 59 – Représentations municipales

Page 73 – CRTPR (Conférence régionale des transports publics Riviera)

M. A. Gonthier rappelle que le problème de la coordination des transports publics de la région a été plusieurs fois relevé. Des projets de rapprochement organisationnel entre MVR et les VMCV n'ont-ils pas abouti. Cet organisme ne pourrait-il pas être développé et jouer ainsi un réel rôle de coordination, avec peut-être plus de poids sur les entreprises MVR et VMCV ? D'autre part, est-ce vraiment une bonne idée que trois municipaux différents s'occupent des transports publics dans la région (un aux VMCV, un à la CRTPR, un au MVR), même si ces personnes se voient régulièrement ?

M. A. Dormond, municipal, siège à la CRTPR, mais cette conférence ne se réunit pratiquement jamais. Tous les membres se posent effectivement la question de l'utilité même de cet organe et de sa légitimité. Des réflexions doivent être menées sur l'opportunité de développer cet organe ou de l'absorber à travers d'autres entités qui gèrent déjà un certain nombre de thématiques liées à la mobilité. On a pris toutefois l'engagement de mieux communiquer sur les éléments qui étaient discutés au sein de cette conférence, qui se réunira à nouveau l'année prochaine ou d'ici la fin de cette année. Cela permettra d'éclaircir un certain nombre de points. Il espère revenir en fin d'année avec davantage d'informations.

M. le Syndic ajoute que les membres de la Municipalité ont tous les trois mois des échanges sur leurs différentes représentations, en plus des échanges qui se déroulent dans un cadre moins formel. Il s'agit surtout de répartir la charge de travail. Il y a une septantaine de représentations et si on les traitait uniquement par thématique et par municipal, la répartition ne serait pas forcément équitable. On a donc privilégié plutôt l'échange, les lettres de mission et un travail en bonne collaboration et transversalité plutôt que de charger une seule personne avec une thématique particulière.

M. V. Imhof, municipal, précise que sa représentation au sein des VMCV ne concerne pas la partie mobilité. C'est son collègue A. Dormond qui gère cela à travers ses différentes représentations. Le Conseil d'administration s'occupe des aspects purement pratiques (structure, fonctionnement, personnel, matériel roulant, etc.).

Service des relations humaines

Page 48 (rapport de la commission) – Nouveau règlement du personnel communal

M. S. Molliat remarque qu'on a toujours dit, depuis le début de cette législature, que le règlement du personnel était un sujet éminemment urgent, qui avait posé passablement de problèmes dans le passé. On apprend que le nouveau règlement du personnel ne sera pas achevé avant 2027. Est-ce une erreur, qu'en est-il ?

M. le Syndic répond que les premières étapes ont révélé un certain nombre d'inquiétudes, qui ont obligé la Municipalité à faire un pas en arrière pour mieux collaborer, expliquer et défendre ces modifications. Les objectifs

sont divers. Il y a des objectifs légaux (certains éléments ne correspondent plus à la législation actuelle) et d'autres objectifs aussi. Il est difficile de donner une échelle de temps. Il comprend que cela puisse paraître contradictoire par rapport à la volonté initiale, mais ce processus prend toujours un certain nombre d'années. On a peut-être été un peu trop ambitieux à vouloir traiter ce sujet rapidement, on est peut-être passé un peu vite sur un certain nombre d'étapes, notamment celles qui contribuent à rassurer et convaincre l'ensemble du personnel.

Page 49 (rapport de la commission) – Arrivées et départs

M. S. Molliat revient sur la phrase qui dit que les départs ne sont pas le résultat d'un mauvais climat de travail, mais résultent notamment d'un investissement dans l'employabilité du personnel, qui ouvre aux employés de nouveaux horizons. Il aimerait des explications à ce sujet.

M. le Syndic répond qu'un des rôles de l'employeur, c'est de maintenir l'employabilité des collaborateurs et collaboratrices sur le marché du travail, qu'il soit public ou privé, que ce soit par des mesures de formations ou d'accompagnement. Le fait que des gens quittent la Ville ne doit pas forcément être vu comme un signal d'alarme ou un échec ; ce sont aussi des gens qui évoluent dans leur fonction. Une vie, un métier, un emploi n'est plus vraiment la norme aujourd'hui. Cette mobilité au sein du marché du travail est aussi importante.

La parole n'est plus demandée concernant le rapport de gestion de la Municipalité et le rapport de la commission de gestion et personne ne demande la parole de manière générale. La discussion est donc close. Au vote, les conclusions du rapport de gestion de la Municipalité sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2023,

VU les rapports de la Commission de gestion,

d é c i d e

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2023 et d'en donner décharge à la Municipalité.

La discussion porte ensuite sur les vœux de la commission et les réponses de la Municipalité. La parole n'est pas demandée.

10.4. Comptes communaux de l'exercice 2023 (2024/P17)

Rapport : Mme Sarah Dohr

Mme la Présidente indique la procédure qu'elle entend suivre pour l'examen des comptes.

M. le Syndic remercie le Conseil, au nom de la Municipalité et de toute l'administration communale, pour son vote unanime sur le rapport de gestion. Si la Municipalité est responsable de la gestion, ce rapport résulte avant tout du travail de l'ensemble des services. En validant ce rapport à l'unanimité, c'est un beau message que le Conseil adresse aux 650 personnes qui travaillent pour la Ville. Mais pour tous les projets et missions qui se dessinent dans ce rapport, il faut bien entendu des moyens financiers, qui sont de la compétence du Conseil communal. Il s'agit aujourd'hui de faire le bilan pour l'année 2023. Il remercie plus spécifiquement le service des finances, et notamment M. E. Ferrara, présent ce soir. Il projette différents tableaux et donne quelques informations qui permettent de mieux appréhender les comptes communaux. Ces documents sont joints au procès-verbal.

Mme S. Dohr remercie et félicite ses collègues de la commission de gestion qui ont analysé ces résultats. Elle remercie également la Municipalité et les chefs de service, présents les uns après les autres pour expliquer les comptes. Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport de la commission.

M. J. Christen a déjà eu l'occasion de le dire lors de la discussion relative à la demande de crédit pour le réaménagement du Jardin Doret, mais il souhaite le répéter : même si les intentions de la Municipalité sont bonnes, elle ne peut pas continuer à proposer de dépenser sans compter et le Conseil communal doit jouer son rôle de garde-fou. Les comptes 2023 doivent servir d'avertissement. Certes, la situation n'est pas encore catastrophique, mais nous le devons en partie à des artifices comptables et au ménage qui a été opéré au service des gérances avec des mises à jour et des adaptations qui ont permis de dégager d'importantes recettes. Mais le processus est quasiment abouti et les gains ont déjà été absorbés par de nouvelles dépenses. Le déficit comptable est désormais structurel et donc forcément pérenne, à moins qu'on agisse. Une situation qui deviendrait plus favorable ne tient qu'à des situations conjoncturelles, exceptionnelles, donc aléatoires, et la marge favorable entre le budget et les comptes qu'on a connu ces dernières années s'amenuise de plus en plus. C'est peut-être lié à la sincérité

du budget, mais il suffirait d'une ou deux mauvaises nouvelles pour qu'on plonge dans des chiffres rouge vif. Vu les chiffres actuels, on doit bien constater que la situation se dégrade très rapidement. Notre marge d'autofinancement fond comme neige au soleil et si nous continuons sur cette voie, nous serons bientôt dans une situation où la Municipalité ne sera plus capable de venir avec un budget qui présente le « petit équilibre », à savoir qu'on devra commencer à emprunter pour financer le ménage courant, une limite que Vevey Libres a toujours considérée comme une condition sine qua non à son aval au budget. Mais ce ne sera bientôt plus la seule condition si la Municipalité continue d'engager des montants considérables en matière d'investissements. Pour financer au moins une partie de ceux-ci, il est indispensable d'augmenter la marge d'autofinancement. La Municipalité ne peut pas continuer à augmenter les charges de fonctionnement et en même temps engager de gros projets d'investissements, sous peine de conduire la ville dans une situation tout simplement intenable. Au 30 mars, la Municipalité avait ouvert des compte d'attente pour environ 2,4 millions de francs. Ce sont des montants sur lesquels le Conseil communal n'a aucune prise, l'ouverture de comptes d'attente étant de compétence municipale. Avec les crédits d'étude, cela représente au total 9 millions de francs. L'ouverture de comptes d'attente à tire-larigot n'est pas là pour rassurer. Non seulement nous devons finir par les ratifier par des crédits d'investissement, mais ils finiront forcément par déboucher sur des crédits de réalisations que nous ne pourrons financer que par l'emprunt. C'est une nouvelle alerte que donne aujourd'hui Vevey Libre, qui va évidemment accepter ces comptes ; cela n'aurait pas de sens de ne pas le faire, mais il restera attentif lors du débat sur le budget.

M. B. Schobinger se dit heureux de constater que Vevey Libre commence à répéter ce que dit l'UDC depuis plus de dix ans. C'est surtout l'autofinancement qui est très insuffisant par rapport à tous les investissements que nous devons réaliser, notamment les collèges. Un autofinancement correct était évalué à l'époque à 7 millions. Au vu de tout ce que l'on veut faire aujourd'hui, il faudrait plutôt monter à 10 millions pour pouvoir se financer complètement. Cela signifie qu'on va de nouveau passer une grande partie de nos investissements par la dette et augmenter le poids de celle-ci sur les générations futures. Ce n'est pas ce que souhaite l'UDC. Avec la conjoncture et la hausse des taux d'intérêt, le poids de la dette va grever de plus en plus le budget communal et augmenter le déficit si l'on ne veut pas toucher aux prestations. Compte tenu de ces mauvais résultats, le groupe UDC ne peut pas accepter ces comptes, mais comme il n'y a pas eu d'erreurs, il ne les refusera pas non plus.

M. P. Butty, au nom du groupe socialiste, soucieux d'une saine gestion de la Ville, regrette de constater une nouvelle fois que les comptes sont déficitaires, même si c'est moins que prévu dans le budget. Plusieurs villes de Suisse romande, comparables à Vevey, ont également proposé un budget déficitaire au mois de décembre, mais présentent aujourd'hui des comptes positifs ou presque. Ce n'est malheureusement pas encore le cas à Vevey et cela pose de nombreuses questions. Malgré tout, il est appréciable de voir un autofinancement conséquent, même si là aussi ce n'est pas suffisant pour tous les investissements envisagés et à prévoir.

Mme S. Marques exprime une nouvelle fois la préoccupation du PLR quant à la réduction de la marge d'autofinancement. Il est essentiel de gérer nos dépenses avec prudence tout en offrant un service de qualité à la population. Cette situation nous pousse à nous interroger : sommes-nous encore capables de maintenir cet équilibre délicat ? La Municipalité, en majorité de gauche, ne devrait-elle pas être plus vigilante sur les dépenses et mettre des priorités claires ? Il est important de ne pas vouloir tout faire en même temps, mais de se concentrer plutôt sur les projets et les dépenses qui auront le plus grand impact sur la communauté et pour le bien de tous les Veveysans et toutes les Veveysannes. Une approche plus réfléchie et ciblée peut aider à préserver notre marge d'autofinancement tout en répondant aux besoins essentiels de la population. Le PLR est conscient des défis financiers auxquels la commune est confrontée. La réduction de la marge d'autofinancement est un signal d'alarme qui rappelle l'importance de faire preuve de prudence dans la gestion de nos ressources. Nous devons examiner attentivement nos dépenses et identifier les domaines où des économies peuvent être réalisées sans compromettre la qualité des services. Cela fait quelques années que le PLR interpelle la Municipalité en disant qu'il est crucial qu'elle se penche sur ses priorités et évalue attentivement les projets et les dépenses envisagés. Il encourage une approche critique et réfléchie qui met l'accent sur l'efficacité et la rentabilité. Nous devons nous assurer que chaque dépense est justifiée et bénéficie réellement à la communauté. Le PLR appelle donc à une réflexion critique sur les comptes communaux de Vevey. Il est temps de s'interroger sur les réelles priorités et de prendre des décisions éclairées pour assurer la stabilité financière de notre commune. Elle invite donc le Conseil, pour le prochain budget 2025, à faire preuve de plus de réflexion. Plusieurs pistes doivent être analysées, notamment les priorités, l'engagement du personnel et les raisons de la baisse des recettes fiscales. Elle en profite pour remercier tous les services qui ont œuvré pour notre ville au cours de l'année écoulée. Leur dévouement et leur travail acharné méritent notre profonde gratitude. Le PLR a refusé le budget et gardera la même ligne en refusant à la majorité les comptes 2023.

Mme E. Carruzzo Evéquo indique que le groupe des Vert·e·s remercie la Municipalité et les services pour leur travail. Ils relèvent avec satisfaction que la stratégie foncière commence à porter ses fruits. Néanmoins, ils restent vigilants, car même si l'autofinancement est positif, il s'amincit année après année. Les Vert·e·s invitent le Conseil à accepter tout de même les comptes.

M. L. Lavanchy remercie les services pour ces résultats qui sont meilleurs que ce que le budget imaginait. On lui rétorquera que les comptes sont chaque année meilleurs que le budget. L'amélioration est aujourd'hui de 2%, dans la fourchette que l'on prédit habituellement. Certes, les recettes diminuent, mais aussi parce que le pouvoir d'achat diminue et qu'un certain nombre de diminutions d'impôts ont passé la rampe. C'est effectivement un équilibre délicat qui peut se régler par une diminution drastique des dépenses, mais il est illusoire de penser que cela peut se faire tout en maintenant les prestations. L'autre possibilité, c'est de se débrouiller pour que les recettes augmentent, parce qu'on ne peut pas diminuer les besoins de dépenses de la commune. Preuve en est que chaque fois qu'on établit le budget, on nous dit que cela ne va pas, mais on n'a pas de propositions réalistes de diminutions de dépenses. Décroissance-Alternatives propose donc d'accepter ces comptes, avec remerciements.

La brochure des comptes est examinée service par service. *[Seuls les postes qui font l'objet d'une demande de parole sont mentionnés ci-après, ndlr]*

Secteur famille

Compte 58106.3080 - Personnel intérimaire facturé par des tiers

M. A. Gonthier remarque qu'on parle d'absentéisme. Ce terme est connoté négativement dans le sens où l'on a l'impression que ce sont des personnes qui ne viennent pas travailler. Or, dans le domaine des crèches, les critères d'encadrement sont extrêmement stricts. Si quelqu'un est absent, il doit être immédiatement remplacé, ce qui explique le recours aux entreprises de placement. Il n'aimerait pas que le terme « absentéisme » soit mal compris, qu'on fasse croire que dans ce secteur les gens sont absents sans de vraies bonnes raisons.

Mme S. Dohr pense que tout le monde est conscient du fait que lorsqu'on travaille avec des enfants, il y a des virus, des bactéries qui se transmettent tout le temps. On parle ici surtout d'une entreprise veveysanne qui s'occupe de remplacer immédiatement le personnel en cas de maladie, ce qui arrive malheureusement beaucoup dans ce genre d'établissements.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la majorité (une dizaine d'avis contraires et une dizaine d'abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 17/2024, du 15 avril 2024, concernant les comptes communaux de l'exercice 2023,

VU le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2023 soit :

- a. les comptes de la Ville de Vevey présentant un déficit de CHF 4'515'166.76
- b. les comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville

2. d'en donner décharge à la Municipalité.

10.5. Le jardin de Demetan : création et exploitation d'un jardin d'enfants intégré au sein du Réseau VV. Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 73'000.— au budget 2024, dont CHF 15'800.— sont compensés par le Fonds de réserve pour création de nouvelles garderies (compte 9282.70) (2024/P18)

Rapport : Mme Sarah Tobler

Mme S. Tobler rappelle que « la commission appelle de ses vœux la Municipalité et le service à réfléchir à un nom plus simple à prononcer, voire plus local ».

M. A. Gonthier comprend ce vœu. Le problème, c'est que les conclusions citent explicitement le nom du jardin d'enfants. Demander à la Municipalité de réfléchir à changer le nom alors qu'il est fixé dans les conclusions du préavis ne lui semble donc pas réalisable. Après réflexion, il dépose un amendement au point 1 des conclusions et propose de remplacer « Le jardin de Demetan » par « situé à l'avenue de Gilamont 67 ».

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de M. A. Gonthier est accepté à une large majorité (quelques abstentions). Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité telles qu'amendées, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 18/2024, du 18 mars 2024, concernant « Le jardin de Demetan : création et exploitation d'un jardin d'enfants intégré au sein du Réseau VV. Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 73'000.— au budget 2024, dont CHF 15'800.— sont compensés par le Fonds de réserve pour création de nouvelles garderies (compte 9282.70) »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 73'000.— au budget 2024 pour la création et l'exploitation du jardin d'enfants situé à l'avenue de Gilamont 67 intégré au sein du Réseau VV ;
2. de financer, en crédit supplémentaire, les coûts de création par un prélèvement de CHF 15'800.— sur le Fonds de réserve pour création de nouvelles garderies (compte 9282.70) ;
3. de charger la Municipalité de porter régulièrement au budget courant de la Ville dès 2025 les charges et recettes liées à cet objet.

10.6. Tarification du quartier de Plan-Dessus : demande de crédit de CHF 110'000.— pour l'achat et la pose de 17 horodateurs et la pose de 4 horodateurs en stock (2024/P19)

Rapport : M. Alain Gonthier

M. A. Dormond, municipal, projette différents tableaux et donne quelques informations qui permettent de mieux appréhender ce dossier. Ces documents sont joints en annexe au procès-verbal.

Mme C. Pilloud remarque qu'à une époque, son professeur de philosophie inculquait à ses élèves les bases de la logique formelle. Visiblement, la Municipalité et ses services n'y ont pas été formés. Il n'y a en effet aucune logique qui sous-tende les arguments donnés en séance de commission ; seule apparaît une volonté dogmatique de « faire payer les automobilistes ». Ainsi, en page 4 du rapport, on note une difficulté générale à trouver une place dans le quartier, les places étant occupées par des pendulaires et des personnes stationnant à la journée, quand bien même ce n'est pas autorisé. La durée du stationnement est limitée, mais les automobilistes trichent et la police n'a pas les moyens de procéder à des contrôles faute de personnel. La solution proposée est de faire payer le stationnement, qui restera limité. La Municipalité nous dit qu'il n'y aura pas plus de contrôles. Dans quel monde le fait de payer sa place incite-t-il à ne plus tricher ? L'un des commissaires a même expliqué comment tricher en jouant entre horodateur et application ! Une politique de stationnement payant permettra de vendre plus de macarons, en les rendant plus attractifs (page 5 du rapport). Pour faciliter l'accès aux commerces, on vend donc plus d'autorisations permettant de stationner 24/24 durant 7 jours consécutifs ? La logique, une fois de plus, lui échappe. Enfin, sur la centaine de places du parking de la Cour aux marchandises, seule une quinzaine seraient régulièrement utilisées. Mais ce parking n'est toujours pas signalé. Il pourrait cependant résoudre une partie des difficultés, p. ex. en accueillant les bénéficiaires d'un macaron. Au lieu de travailler sur ce point, la Municipalité préfère la solution du « tout payant ». Avec la majorité de la commission, elle invite donc le Conseil à refuser les conclusions du préavis municipal.

M. J.-M. Roduit constate qu'on veut nous faire croire que Plan-Dessus croule sous les voitures. À trois reprises, il a sillonné les rues du quartier. Mardi 17h00, 45 places étaient libres, mercredi 11h10, 55 places et aujourd'hui 13h30, 71. Effectivement, à la Cour aux marchandises, seuls 16 véhicules stationnaient sur les 100 places disponibles. Il se dit persuadé que ce n'est pas le moment de mettre des horodateurs dans le quartier, puisqu'il est en pleine mutation. Si l'on veut améliorer la qualité de vie dans le secteur, c'est en écoutant les gens, qui réclament bientôt depuis 15 ans qu'on remplace les arbres qui ont été coupés. Il propose donc lui aussi de refuser les conclusions du préavis. D'autres solutions existent pour amener de la qualité de vie dans le quartier. Le parking des Deux Gares est gratuit. Mettre des horodateurs va pousser les gens à aller dans ce parking.

M. B. Schobinger indique que la présentation de M. A. Dormond est idyllique, mais ce n'est pas le sujet de ce préavis, qui concerne la pose d'horodateurs sur les places de parc existantes et la suppression de places dans des rues non réaménagées. Installer des horodateurs alors qu'on va refaire les rues dans quelques années, c'est du gaspillage. Ce quartier n'a connu que deux réaménagements, il est un peu laissé à l'abandon, bien qu'il soit magnifique. Avant de punir les commerçants en posant des horodateurs, il est préférable de réaliser les visions qui nous ont été présentées. Piétonner les rues signifie moins de places de parc, mais on attend qu'elles soient

compensées. Il y a tellement d'accès à des parkings souterrains ou places privées dans cette zone que les rues ne pourront être que « riverains exceptés », c'est-à-dire que tout le monde pourra passer, sauf ceux qui transitent (art. 17 de l'Ordonnance sur la signalisation routière).

M. H. Queyranne peine à comprendre les arguments contre ce préavis. Il s'inscrit dans une vision qui est de redonner vie à ce quartier, de favoriser les commerces par une rotation des parkings, de réorienter les pendulaires vers des parkings de plus longue durée. Le point concret est certes de mettre des horodateurs, mais c'est pour servir une vision qui semble convenir à tout le monde, à savoir favoriser les habitants et les commerces par du stationnement non stagnant. Ce projet est donc tout à fait cohérent et s'inscrit dans la politique climat, puisqu'un petit report modal risque de survenir grâce au stationnement payant.

M. T. Wahli estime que ses collègues du centre et de la droite ont tout intérêt à voter pour ce projet, qui poursuit un certain nombre d'objectifs, notamment le fait de libérer des places de parc par la rotation, comme indiqué dans l'étude qui a été réalisée. C'est une mesure qui est à l'équilibre budgétaire, voire bénéficiaire, ce que recherchent aussi généralement ces partis. Cela permet aussi de faciliter le travail de contrôle du stationnement par la police. Tant l'analyse de M. J.-M. Roduit que la leçon de philosophie de Mme C. Pilloud sont des arguments assez faibles par rapport à l'étude qui a été mandatée, qui donne des chiffres assez clairs et qui se base sur des principes académiques prouvés. La question du gaspillage a été évoquée en commission. Les horodateurs, une fois qu'ils n'auront plus d'utilité, seront démontés et pourront être réinstallés ailleurs ; c'est le cas des 4 horodateurs en stock. Les partis du centre ont voté en faveur des horodateurs dans les quartiers sud. Il trouverait assez injuste de ne pas les accepter aussi dans le quartier nord.

M. S. Molliat trouve les explications de M. A. Dormond très intéressantes, mais on ne parle pas de cela ce soir. On aura bien assez l'occasion d'en parler au moment du réaménagement de la place. La définition du pendulaire, c'est qu'il arrive le matin et reprend son véhicule le soir. En quoi le fait de passer en zone à horodateurs va-t-il mystérieusement libérer le quartier ?

M. A. Gonthier rappelle que, comme c'est l'usage, la présidence et le rapport de la commission ont été remis en jeu au début de la séance. Personne n'en a voulu. Après le vote de la commission, il a demandé si une personne ayant voté avec la majorité opposée au projet souhaitait établir le rapport. À nouveau, personne n'en a voulu. Il ne se sent donc tenu à aucune « neutralité présidentielle ». La tarification mise en place à Plan-Dessous a eu les effets escomptés. Il y a eu une diminution du stationnement, peut-être pas dans toutes les rues, mais l'évolution globale sur le secteur est assez claire. Les horodateurs qu'on va mettre en place demandent à introduire le numéro de plaque. Il serait étonnant qu'on ne puisse pas introduire deux fois le même numéro, et si tel est le cas, il est possible de l'empêcher ou de le répercuter sur les tablettes des agents chargés du contrôle. Le contrôle sera ainsi plus facile, et la tricherie plus difficile. Pour avoir des arbres, il faut de la place, et donc supprimer des places de parc sur les trottoirs. Le parking des Deux Gares n'est pas gratuit ; il est une demi-heure. Il est donc moins gratuit que celui de la Cour aux marchandises et, au bout d'une heure, il est plus cher. C'est donc largement un mauvais argument. Lors de la commission, il n'a pas entendu d'arguments disant pourquoi c'est faux de mettre des horodateurs. On a dit que ce n'était pas efficace, mais on n'a pas donné d'alternatives. Des choses intéressantes ont été dites, comme le désir d'arbres, la nécessité d'améliorer la signalisation en général et en particulier celle indiquant – ou n'indiquant pas – le parking de la Cour aux marchandises. On a aussi discuté d'autres rues et d'autres quartiers, mais on n'a guère entendu d'arguments expliquant pourquoi la tarification du stationnement était une mauvaise chose. On a encore moins entendu de propositions alternatives. Cela veut dire que la situation actuelle n'est pas bonne et qu'on s'accommode de cette situation sur le long terme. Refuser ce préavis, c'est garder le statu quo pour longtemps, sauf si la Municipalité décide de supprimer des places, ce qui ne lui est pas interdit. Or, le préavis est basé sur une étude, dont les conclusions sont plus solides que les impressions individuelles des uns ou des autres. La mesure proposée ne fait qu'aligner le stationnement dans le quartier de Plan-Dessus avec celui du reste de la ville densément peuplée. Peut-être certaines et certains croient-ils défendre les intérêts des habitants et habitantes du quartier en leur laissant le privilège de se parquer gratuitement ? C'est se mettre le doigt dans l'œil jusqu'à l'omoplate ! Les habitants du quartier sont les premières victimes de la situation actuelle, qui voient les rues défigurées et les trottoirs envahis, qui craignent de traverser la rue, qui doivent accompagner leurs enfants à l'école, jusqu'aux propriétaires d'automobile qui ont payé un macaron et ont toutes les difficultés à trouver une place en fin de journée. Il ne faut pas dire aujourd'hui que tout va bien ; on ne cesse d'entendre des plaintes depuis des années sur la situation du parcage dans le quartier. On ne peut donc pas changer de discours aussi facilement. La commune a mis à disposition le parking de la Cour aux marchandises. On apprend maintenant qu'il y aura un parking de 80 places à la rue de Fribourg. Si ces parkings sont payants, parce qu'il faut quand même les amortir, il y a des barrières et une taxation. Si ces parkings sont payants, la tendance naturelle est de chercher une place gratuite, quitte à tourner longtemps dans le quartier. C'est inévitable. La taxation met donc à égalité les places dans la rue et les places dans ces deux parkings qui regrouperont 200 places de parc. C'est la façon la plus douce de rendre ces parkings utiles et de dégager le quartier, raison pour laquelle il recommande d'approuver les conclusions du préavis.

Mme K. Römer relève le manque de signalisation par rapport à la Cour aux marchandises. Beaucoup de gens ne savent pas que ce parking existe. Si l'on essayait de faire autrement pour une fois, en proposant peut-être des prix préférentiels pour les pendulaires ? Le réaménagement du quartier est une très bonne chose, mais ce n'est pas le sujet ce soir. Essayons dans un premier temps de diriger les gens vers ces places qui sont sous-occupées avant de mettre des horodateurs. Peut-être qu'une personne qui travaille dans le centre-ville, qui doit courir pour tourner son disque, au risque d'être amendée, préférera payer une somme modique pour stationner toute la journée ? Avant de dépenser encore beaucoup d'argent, pourquoi ne pas essayer une méthode plus douce, en faisant peut-être appel à l'intelligence des conducteurs ? Elle maintient donc son refus face à ces horodateurs et invite le Conseil à en faire autant.

M. P. Bertschy rappelle qu'aussi bien le parking de la Cour aux marchandises que celui de la rue de Fribourg ne sont là que pour quelques années. Les voitures qui disposent d'un macaron sont pires que les voitures ventouses, elles peuvent rester plusieurs jours et nuits sans bouger. À la rue de l'Union, deux camionnettes de la Poste obstruent les vitrines, sans compter trois autres camionnettes stationnées régulièrement, soit cinq camionnettes sur neuf places de parc. La gratuité entre 12h00 et 13h30 c'est très bien, mais pourquoi seulement à Plan-Dessus ? C'est de la concurrence déloyale vis-à-vis des autres quartiers, qui ne profitent pas de cette pause de midi gratuite. Est-ce que la SIC a été approchée ? À Lausanne, à Yverdon, il y a des discussions, des accords, ici, on va tout droit et tant pis pour ceux qui ne sont pas d'accord. Certes, les arbres ne poussent pas à travers les voitures, mais il n'y a pas de places de parc à la place des arbres qui ont été abattus. Ce qui est demandé, c'est de compenser les arbres abattus par de nouveaux arbres là où l'espace existe déjà. Le PLR votera donc contre ce préavis.

M. J. Christen a abandonné la voiture il y a plus de 12 ans, même s'il en utilise une occasionnellement en cas d'impérieuse nécessité. Si nous avons ce débat aujourd'hui, ce n'est pas uniquement à cause des horodateurs. Un certain ras-le-bol s'exprime sur la politique de stationnement en ville de Vevey qui, sur le fond, va toutefois dans le bon sens ; on est tous conscients qu'on doit fournir des efforts. C'est plutôt la manière dont elle est menée, avec des mesures beaucoup trop rapides, sans précaution ni consultation, qui pose problème. On peut faire un parallèle avec la route du Point du Jour, où le Conseil a voté un crédit pour des canalisations et finalement on apprend qu'elle est piétonnisée, sans qu'il n'en ait été fait nulle mention dans le préavis. La Municipalité consulte pour de nombreux projets, mais pas pour une telle mesure qui n'est pas sans funestes conséquences, avec une augmentation de trafic sur le boulevard Saint-Martin et à l'avenue de Crédeilles, où il y a une garderie. Si l'on prend l'exemple de la place Robin, il y a eu une amorce de consultation, mais avant même que le processus soit abouti, un certain nombre de places de parc seront supprimées, avec une mise en rues piétonnes du secteur. Sur le fond, la mesure ne lui paraît pas stupide, mais aujourd'hui on a un levier qui permet au Conseil de dire stop. La Municipalité va trop loin, elle doit tenir compte des usagers qui ont certainement besoin d'une voiture. Pour toutes ces raisons, Vevey Libre refusera lui aussi le préavis.

Mme S. Dohr ajoute qu'une annonce est parue hier dans la Feuille des Avis Officiels pour supprimer 60 places de parc à Plan-Dessus. Vevey Libre trouve le projet perspicace, rationnellement il tient à la route. Ce que le groupe regrette, c'est qu'on ne prenne pas en compte l'ensemble des habitants. On parle d'une étude qui a consulté 472 personnes sur les 4'000 qui vivent dans le quartier. Il y a des entreprises, des personnes âgées, on ne lit rien d'une consultation de ces personnes-là. Il faut emmener tout le monde dans ce changement, sinon cela ne marchera pas. Le ras-le-bol est installé, il faut maintenant prendre le temps nécessaire et discuter avec les gens, raison pour laquelle Vevey Libre refusera ce préavis.

M. A. Dormond, municipal, indique que des discussions ont eu lieu avec la SIC au sujet de la signalisation. On est tout à fait conscient qu'il faut améliorer la signalétique dès les entrées de ville, mieux indiquer les différents chemins jusqu'aux parkings en ouvrage et le nombre de places disponibles. La Municipalité a prévu un montant au budget 2025 pour travailler sur ces questions-là. Une délégation municipale a rencontré une délégation de la SIC le 4 juin dernier pour discuter notamment de ce préavis. Le retour qu'il peut en faire d'entente avec la SIC, c'est que la délégation de la SIC est favorable à la piétonnisation de la place Robin, elle salue la solution de parcage mise à disposition à la rue de Fribourg et abonde également sur l'amélioration de la signalétique. M. B. Schobinger connaît très bien les normes et le droit en matière des zones piétonnes. On ne peut pas interdire à un privé d'accéder à son garage ou sa place de parc. Dans une rue ou une zone piétonne, il y a pratiquement toujours un trafic résiduel dû à diverses activités, que ce soient les véhicules d'urgence, les camions poubelles ou les livraisons, qu'on peut toutefois cadrer avec des horaires. Au nom de la Municipalité, il invite donc le Conseil à soutenir les conclusions du préavis municipal.

M. Ph. Herminjard estime que le but est en réalité de restreindre la voiture en ville. La première partie a vu la suppression des zones gratuites à midi dans toute la partie sud de la ville, un projet tellement parfait qu'une pétition a suivi. À l'époque, on nous a dit que cela ne concernait que le sud. On voit aujourd'hui que c'est la politique du saucisson. On a commencé par le sud, on touche maintenant le nord-ouest avec Plan-Dessus, où la

Municipalité a toutefois fait une concession, peut-être pour éviter une pétition, en offrant la pause de midi ; elle a compris le message de la première salve. On en est à la 2e étape. Que tous ceux qui habitent au nord-est se préparent s'ils bénéficient encore de zones où parquer librement : c'est la troisième tranche de salami.

Mme S. Tobler remarque que le préavis propose de prélever l'achat des horodateurs sur le fonds de réserve pour la création de places de stationnement, mais dans les faits on ne crée aucune place. On nous vend un prétendu impact positif sur la disponibilité des places. Or, cet impact n'est pas vraiment prouvé, quoi qu'en dise l'étude. Une disponibilité de places, si tant est qu'elle soit améliorée, ne veut pas dire création de nouvelles places. C'est un argument supplémentaire pour refuser le préavis. M. A. Dormond a confirmé qu'il y avait eu des entretiens avec la SIC, mais il s'est bien gardé de mentionner ce qu'elle pense de l'objet de ce soir, à savoir la tarification du stationnement à Plan-Dessus.

Mme J. Minacci ne se dit pas surprise par le refus du PLR et de l'UDC, qui était relativement attendu, davantage par la position des partis du centre, notamment de Vevey Libre, qui défend très régulièrement ce quartier. Les habitants de Plan-Dessus se plaignent depuis des années d'être délaissés. La Municipalité s'est mise au travail, elle fait des propositions globales, qui comprennent aussi une politique de stationnement. Actuellement, les habitants ne sont pas satisfaits de la politique de stationnement à Plan-Dessus, parce qu'une grande partie des places sont occupées toute la journée par des pendulaires qui n'habitent pas le quartier ; cela crée un manque de places généralisé dans le quartier. Lors des débats précédents, quand il s'est agi de rendre des places de parc payantes alors qu'elles étaient gratuites avant, la droite a dit que cette mesure ferait fuir les gens. Aujourd'hui, on nous dit que si on rend les places payantes, en fait cela ne va pas changer les habitudes des gens. Mais ce n'est pas vrai, cela va changer les habitudes. L'utilisation de ces places n'est actuellement pas adéquate. En les rendant payantes, des solutions compensatoires ou des avantages sont proposés. D'une part, il y a la contrainte du paiement des places de parc, d'autre part la création du parking Cour aux marchandises (une centaine de places) et la location de 80 places à la rue de Fribourg, soit 180 places de parc supplémentaires dans le quartier. Même si 60 places sont prévues d'être supprimées en surface, cela fait quand même 20 places de plus. Et l'on sait qu'à moyen terme, avec les plans d'affectation votés par le Conseil, il y a aura de nouveaux parkings. La stratégie de la Municipalité dans ce quartier, qui a des rues très étroites, avec des usages différents, c'est que petit à petit le parcage se fasse dans les ouvrages souterrains plutôt qu'en surface. On nous dit que la Municipalité ne fait pas de pas dans le sens des pro-voitures, mais ce n'est pas vrai ; il y a la gratuité à midi et ces parkings. Lorsque la Municipalité engage des gens pour faire des études, pour demander l'avis des commerçants, des habitants, ce n'est pas seulement pour compter les places libres pendant quelques jours dans le quartier. On demande l'avis des habitants, des personnes qui fréquentent le quartier, des commerçants qui y travaillent. Elle peine donc à comprendre la logique de dire que les habitants en ont ras-le-bol parce que ça va trop vite, alors que le constat qui est fait dans le cadre de ces études c'est que le quartier est délaissé. Cette mesure lui paraît intelligente, parce que lorsqu'on veut changer les habitudes de stationnement ou de mobilité, il faut deux pôles, d'une part des mesures contraignantes, d'autre part des avantages, et c'est exactement ce que la Municipalité propose aujourd'hui. Cette solution améliorera réellement le stationnement au sein du quartier, raison pour laquelle elle invite le Conseil à soutenir cette proposition.

Mme la Présidente constate que cela fait près de 45 minutes que dure ce débat. Elle entend donner un droit de réponse rapide à MM. B. Schobinger, T. Wahli et A. Gonthier, à la Municipalité si elle le souhaite, puis passer au vote parce que, malgré l'engagement oratoire motivé et fervent des intervenants, elle doute que qui que ce soit change encore d'avis à ce stade de la discussion.

M. B. Schobinger rappelle que ce sur quoi le Conseil vote ce soir, ce ne sont pas des réaménagements de surface, des plantations d'arbres ou une diminution des places de parc, mais de poser des horodateurs sur les places de parc existantes. Qu'on vote oui ou non n'empêchera pas la Municipalité de supprimer des places de parc. Ce quartier n'a pas vu beaucoup de travaux de réaménagement et la première chose qu'on fait, c'est supprimer des places de parc et rendre le stationnement payant, tout cela à cause des pendulaires qui suroccupent l'espace de stationnement. Mais on ne veut pas des moyens pour augmenter les contrôles. Une solution alternative existe. M. A. Gonthier dit que les pendulaires prennent la place des habitants, mais en principe, le pendulaire s'en va le soir et laisse la place aux gens qui rentrent chez eux. On peut attendre quelques minutes qu'une place se libère, on peut aussi renforcer la signalétique. D'autre part, les fameux pendulaires qui trichent travaillent a priori dans le quartier, donc ils consomment. Il faut aussi en tenir compte.

M. T. Wahli ne souhaite pas s'appesantir sur les positions de la droite, qui n'est plus à convaincre. Elle ne croit de toute manière pas aux résultats de l'étude et M. B. Schobinger considère qu'on peut tricher tant que l'on consomme. Il souhaite plutôt convaincre le centre, Vevey Libre et En Avant Vevey. Il considère qu'on peut améliorer la signalétique ET installer des horodateurs, cela permettra une meilleure fluidité dans le quartier et que les gens aient la place de se parquer. Il se dit choqué par les propos de Vevey Libre, qui se dit convaincu par ce projet, mais qui votera contre parce que les habitants du quartier ne comprendraient pas. Cela fait partie des responsabilités des élus communaux de transmettre les informations, d'aller vers les gens et d'expliquer que le

projet vient avec une suite de mesures sur lesquelles le Conseil aura le droit de se prononcer. Ce n'est pas vrai que ce préavis est le seul moment où le Conseil peut donner son avis. Si l'on trouve ce projet justifié et intéressant, il trouve bizarrement malhonnête de refuser le préavis.

M. A. Gonthier considère qu'on ne va pas engager d'énormes dépenses, au contraire. On va dépenser CHF 110'000.— pour des horodateurs, mais dès la première année, ceux-ci en rapporteront CHF 200'000.—. L'argument financier qu'aurait dû traiter la commission des finances est donc favorable au projet et la commission des finances, sur de stricts critères financiers, aurait dû se prononcer pour ce projet. L'enquête et les démarches participatives ont veillé à être inclusives. Sur les 472 personnes interrogées, il y avait 70% d'actifs et 17 % de personnes retraitées. Dès lors, soit on traite les gens de menteurs, soit on accepte ces chiffres. Il rappelle que le point central de la pétition s'attaquait au stationnement payant les dimanches et jours fériés. Lorsqu'on a 200 places libres en ouvrage ou en stationnement fermé dans le quartier, c'est logique de vouloir à la fois supprimer des places dans les rues et mettre des horodateurs. Il n'y a aucune contradiction.

M. A. Dormond, municipal, revient sur les échanges avec la SIC. Il a rapporté les éléments sur lesquels la Municipalité pouvait communiquer. Sur la tarification, comme ils n'ont pas tous le même avis, on ne pouvait pas donner un avis officiel. Tout le quartier de Plan-Dessous, de Bergère jusqu'à Entre-deux-Villes, bénéficie de la pause de 12h00 à 13h30, sauf la place du Marché, qui est considérée comme un parking en ouvrage, donc sans pause de midi.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées par 44 oui, 29 non, 2 abstentions. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 19/2024, du 19 avril 2024, concernant la « Tarification du quartier de Plan-Dessus : demande de crédit de CHF 110'000.— pour l'achat et la pose de 17 horodateurs et la pose de 4 horodateurs en stock »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.— pour l'achat et la pose de 17 horodateurs et la pose de 4 horodateurs en stock ;
2. de financer ce crédit par prélèvement sur le compte de bilan N° 9282.05 « Fonds de réserve pour la création de places de stationnement » ;
3. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2.

M. P. Bertschy a entendu dire que tous les habitants de Plan-Dessus, voire de Vevey, étaient favorables à cette mesure. Dès lors, il demande l'application de l'art. 118 RCC qui prévoit que « lorsqu'il s'agit de décisions susceptibles de référendum aux termes de la loi sur l'exercice des droits politiques et que cinq membres du Conseil demandent, immédiatement après la votation, que la décision soit soumise par le Conseil au corps électoral, il est procédé séance tenante à la discussion et au vote sur cette proposition ». Cette proposition est soutenue réglementairement.

La parole n'est pas demandée. Au vote, la proposition de M. P. Bertschy est refusée à la majorité (un grand nombre d'avis favorables).

Compte tenu de l'heure tardive, Mme la Présidente lève la séance à 21h55.

Séance du 20 juin 2024

10.7. Demande de crédit de CHF 2'930'000.— pour le remplacement du revêtement et de l'éclairage du terrain de football de Copet 1 (2024/P20)

Rapport : M. Pierre Butty

Mme S. Métraux indique que le groupe des Vert·e·s soutiendra ce préavis. Sans être enchantés par le plastique, ses membres considèrent toutefois la nécessité d'avoir un terrain qui puisse être utilisé le plus possible et par le plus grand nombre. À cet égard, elle relève, à regret, que cet investissement est fortement généré.

Certes, on lui rétorquera qu'il n'y a pas ou plus d'équipe féminine à Vevey car elle peine à se constituer. Ceci montre qu'il convient de mettre en place et de travailler aux conditions-cadre pour soutenir la pratique sportive des femmes et encourager l'égalité de genre dans le sport. Selon une récente étude intitulée « La politique sportive lausannoise à l'épreuve du genre », dont les résultats peuvent être transposables à Vevey, les femmes rencontrent divers obstacles à la pratique sportive, entre autres le manque d'infrastructures ou l'appropriation de celles-ci par des groupes masculins. Bien que le rapport de la commission mentionne que la Municipalité aborde la thématique de l'égalité de genre dans le sport avec les clubs et qu'elle souhaite développer les soutiens au sport féminin individuel et en club, cela semble insuffisant. L'Euro féminin 2025 se déroulera en Suisse. Au niveau cantonal, le tout récent projet Honeyball prévoit CHF 750'000.- dans le but de créer des équipes féminines de football dans tout le canton. Vevey ne peut pas rester sur la touche. Elle émet donc le vœu que la Municipalité fasse tout son possible pour s'assurer que des équipes féminines puissent voir le jour et aisément bénéficier de plages horaires dédiées.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 20/2024, du 19 avril 2024, concernant la « Demande de crédit de CHF 2'930'000.— pour le remplacement du revêtement et de l'éclairage du terrain de football de Copet 1 »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'930'000.— pour le remplacement du revêtement et de l'éclairage du terrain de football de Copet 1 ;
2. de prendre acte que les subventions de la Fondation « Fonds du Sport Vaudois » et celles de LEDforFOOT viendront en diminution du crédit accordé ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ou, si nécessaire, par emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
4. d'amortir ce crédit selon les règles du MCH2.

10.8. Ajustements et améliorations des indemnités et des modalités de travail au sein du Conseil communal (2024/P21)

Rapport : M. Karim El Khalifa

M. K. El Khalifa, avant de lire les conclusions du rapport de la commission, relève que celle-ci a voté des amendements à la directive no 2.

Mme M. Houriet remercie le Bureau pour ce travail, dont il peut être fier. C'était un très chouette moment de discussions partagé avec l'ensemble du Bureau, qui a proposé des choses auxquelles les initiatrices n'avaient pas pensé. Elle remercie aussi la commission, qui a mis le point sur des éléments qui ont amené à un projet important, qu'elle espère voir soutenu par une majorité du Conseil.

Mme E. Lopez félicite le Bureau et le remercie pour ce travail dont il peut être fier. C'est un sacré morceau : quatre axes, deux directives accompagnées de lignes directrices entièrement rédigées. Une direction : que le travail que nous faisons ici, toutes et tous, pour Vevey, ait lieu dans les meilleures conditions possibles. Mettre en cohérence le travail de rédaction des procès-verbaux de commissions avec celui de la rédaction des rapports est, comme son nom l'indique, cohérent. Les indemnités compensatoires pour la garde d'enfants sont une proposition bienvenue. En effet, concilier engagement et enfants est un périlleux jonglage et cette proposition pragmatique permettra d'atténuer les difficultés rencontrées par les parents qui siègent. La directive sur le harcèlement et la discrimination est aussi une amélioration notable. Le climat de travail au sein du Conseil, malgré nos avis divergents, est bon, mais ce qui est vrai aujourd'hui ne l'est pas forcément demain. Ce sont des problèmes qui arrivent partout. Le Grand Conseil a beaucoup appris sur l'importance d'avoir des directives, surtout sur le fait que se doter d'outils pour prendre en charge ces problèmes est nécessaire. Sinon, quand ils surviennent, on ne peut pas les traiter et ce n'est pas une bonne chose. Ces directives vont dans le bon sens et l'existence d'une personne de confiance pour répondre à des questions si l'on ne sait pas comment se situer par rapport à ces problèmes

est précieuse. Alors bravo ! Nous nous réjouissons déjà des formations dont nous pourrions bénéficier pour être les mieux préparés et outillés à accomplir notre travail dans ce Conseil. Le groupe Décroissance-Alternatives soutiendra donc unanimement ce préavis et invite le Conseil à faire de même.

Mme S. Métraux se joint aux remerciements exprimés pour le travail du Bureau, qu'elle trouve intelligent, mesuré et parfaitement approprié. Concernant le règlement relatif au harcèlement, auquel on espère évidemment ne jamais devoir se référer, l'utilisation d'une personne de confiance externe est une bonne solution ; elle permet une forme de neutralité et c'est peut-être également plus simple pour la personne victime d'interagir avec quelqu'un d'externe. En revanche, elle s'interroge sur la portée, le champ de compétence de la directive, puisqu'à l'art. 3, on peut lire que « la directive s'applique à toutes les situations impliquant une, un ou plusieurs membres du Conseil communal, ainsi qu'à toute interaction entre ces dernières ou ces derniers et le secrétariat du Conseil communal ou de l'Administration communale (...) », alors que le rapport de la commission mentionne, en page 6, que « ce dispositif s'applique aux relations entre des élus entre eux. Les situations problématiques avec le monde extérieur relèvent d'autres dispositions juridiques existantes ». Quel est donc le champ de compétences qui sera couvert ? Sachant que les membres du Conseil ont des interactions avec du personnel de l'administration ou avec le secrétariat du Conseil, quel dispositif pourrait être activé si malheureusement un jour il devait y avoir un problème de harcèlement entre élus et administration ? Si rien n'est prévu, peut-être que la révision du règlement du personnel serait l'occasion de réfléchir à quelque chose qui couvre cet aspect-là ?

Mme C. Pilloud concède que c'est un magnifique travail ; le Bureau et la commission ont empoigné des questions importantes. Elle souhaite néanmoins déposer un amendement. Elle s'investit depuis plus de quatre décennies dans le monde associatif et la vie politique locale. Tous les organismes auxquels elle a participé ont toujours appliqué une solidarité à l'interne pour que, quelles que soient les difficultés personnelles, financières ou organisationnelles des membres, tous puissent accomplir les tâches auxquelles ils s'étaient engagés. Mais cette solidarité interne n'implique pas de recourir aux pouvoirs publics et encore moins à l'argent du contribuable. Elle propose donc un amendement qui vise à supprimer le point 1.2 des conclusions du préavis, qui porte sur la prise en charge financière des frais de garde des enfants et, logiquement, le point 3.1 qui lui est lié.

Mme S. Dohr soutient la directive pour les frais de garde, afin que les papas et les mamans puissent assister à toutes les séances du Conseil communal. Elle se dit heureuse qu'on aborde la question de la discrimination par une directive, qui était au début axée sur le harcèlement sexuel. 70% du harcèlement sexuel se passe dans la rue. Au sein du Conseil, on n'a jamais connu de harcèlement sexuel. Le Conseil communal se distingue du Grand Conseil, où les gens viennent des quatre coins du canton et ne se connaissent pas forcément. Ici, on se connaît, on se fréquente dans tous les lieux de la ville et le bon sens, le savoir-vivre, le respect sont innés au Conseil. Elle était donc assez perturbée par le terme « harcèlement sexuel », mais heureusement la commission a corrigé les choses, parce que la discrimination a quand même eu lieu ces dernières années au Conseil ; elle se souvient de certains manques de respect entre conseillers. Le règlement parle de discrimination, mais elle espère bien que le Conseil continue à siéger et à débattre dans le respect.

Mme E. Lopez admet que la discrimination et le harcèlement se passent majoritairement dans la rue. Certes, le Grand Conseil n'est pas le Conseil communal, mais ce sont des problématiques qui ont lieu partout, dans la rue, sur le lieu de travail, d'engagement politique, de formation. Avoir des outils qui permettent d'adresser ces problématiques quand elles apparaissent est important. Elle rejoint Mme S. Dohr quand elle dit que la solidarité, le travail et la collaboration sont précieux, il n'empêche que ce qui est vrai aujourd'hui pourrait ne pas l'être demain et que, dans les cas où des problèmes arrivent et qu'on n'a pu anticiper parce qu'on n'a pas d'outils pour les traiter, cela devient très compliqué. C'est pour toutes ces raisons qu'elle invite le Conseil à soutenir cette directive et à reconnaître les problématiques réelles auxquelles ce type de directives tentent de s'adresser.

Mme la Présidente, en raison de sa fonction, ne peut répondre aux questions posées, notamment à celle concernant l'accès à une personne de confiance pour les membres de l'administration, à savoir que la directive proposée concerne les conseillères et conseillers et le secrétariat du Conseil communal uniquement.

M. le Syndic confirme que l'ensemble du personnel communal peut faire appel à une personne de confiance, qui est la Clinique du travail.

Mme S. Métraux précise que son souhait aurait été que cette personne de confiance puisse également être saisie par les gens de l'administration au cas où malheureusement quelqu'un aurait un problème avec un ou une élue, faute de quoi ils se retrouveront dans une zone grise sans aucune procédure ou personne à qui pouvoir s'adresser. Cette personne de confiance pour le Conseil est-elle aussi accessible aux gens de l'administration et au secrétariat du Conseil ?

M. le Syndic précise que le rôle de l'employeur est de protéger la personnalité et la santé des collaborateurs. Si c'est une personne externe à l'administration, le rôle de l'employeur, donc de la Municipalité, est de prendre des mesures

et si c'est au sein de l'administration, si les personnes se retrouvent sans la possibilité de s'adresser à leur supérieur hiérarchique, aux ressources humaines ou à la Municipalité, alors elles ont accès à une personne de confiance.

Mme J. Minacci propose de refuser l'amendement proposé par Mme C. Pilloud. Supprimer tout financement signifie enlever tout le sens de cette mesure et la rendre inapplicable. Or, elle est indispensable pour permettre aux conseillers communaux et conseillères communales de siéger de manière sereine.

Mme S. Marques invite le Conseil à refuser cet amendement. À l'époque, on avait peut-être davantage la chance d'avoir de la famille proche, mais pour les gens qui n'ont personne, savoir que cette possibilité existe, c'est quelque chose que nous devons mettre en avant pour essayer de motiver davantage les gens, et notamment les femmes, à s'investir encore plus dans le domaine politique.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de Mme C. Pilloud est refusé à une très large majorité (quatre avis favorables et trois abstentions). Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une très large majorité (quatre abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 21/2024, du 22 avril 2024, concernant les « Ajustements et améliorations des indemnités et des modalités de travail au sein du Conseil communal »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de modifier les indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026, à partir du 1er juillet 2024, soit :
 - 1.1. d'approuver la rétribution des procès-verbaux établis par les commissions, selon les termes présentés dans le présent préavis, par une indemnité fixe de CHF 150.— pour la rédaction d'un procès-verbal, conformément à l'art. 89 du RCC.
Prise en charge sur le compte 100.3003 Jetons de présence ;
 - 1.2. d'approuver le principe de remboursement des frais de garde des enfants des membres du Conseil communal, selon les modalités définies par le Bureau, réalisé selon la DIRECTIVE 1 annexée au préavis.
Prise en charge sur le compte 100.3189.01 Accompagnement politique de qualité ;
2. d'approuver la mise en place d'un dispositif de prévention du harcèlement et des discriminations au sein du Conseil communal, selon les modalités définies par le Bureau du Conseil dans la DIRECTIVE 2, annexée au préavis, à partir du 1er juillet 2024.
Prise en charge sur le compte 100.3189.01 Accompagnement politique de qualité ;
3. d'approuver les modifications suivantes au Règlement du Conseil communal (RCC) :
 - 3.1. introduire un alinéa 3 à l'article 89 du RCC qui stipule que « le remboursement des frais de garde des enfants des membres du Conseil communal de Vevey est réalisé selon la DIRECTIVE 1 ad hoc » ;
 - 3.2. introduire un alinéa 3bis à l'article 24 du RCC qui stipule que « Le Bureau du Conseil prend toute mesure utile à la prévention, la sensibilisation et la lutte contre le harcèlement et les discriminations dès lors que sont impliquées des personnes en leur qualité de conseillères et conseillers, notamment en prévoyant une procédure indépendante du traitement des plaintes », selon la DIRECTIVE 2 ad hoc » ;
4. de fixer l'entrée en vigueur du Règlement du Conseil communal (RCC) au premier jour du mois suivant l'échéance du délai référendaire, après publication dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud.

Mme la Présidente observe qu'à part M. le Syndic, ce point a vu 100% de prise de parole féminine. Rien que pour cela, cela valait la peine d'amener ce sujet devant le Conseil communal.

10.9. Demande d'un crédit de CHF 12'203'000.— au total pour la construction d'un collège provisoire modulaire en bois sur le site des Galeries du Rivage - Clause d'urgence, article 52 du règlement du Conseil communal (2024/P23)

Rapport : Mme Marianne Ghorayeb

M. L. Lavanchy remarque que construire un collège provisoire est indispensable pour rénover et mettre aux normes les écoles existantes. Pour une utilisation pendant 10 ans, le préfabriqué en bois est nettement moins cher que la location de conteneurs, pour des qualités patrimoniales et écologiques bien supérieures. Il n'y a

actuellement pas d'autre endroit où implanter un collège provisoire. Ce coin au nord du Jardin du Rivage est bien centré, sans circulation, proche d'autres bâtiments scolaires. Renoncer à cet emplacement, c'est prendre des années de retard, sans garantie de succès. Or, ces classes sont indispensables à très court terme. M. P. Chiffelle a rendu le groupe attentif aux risques d'échec de la démarche proposée par le préavis ; les recours ont de bonnes chances d'aboutir ou de nous faire perdre au moins deux ans si l'affaire est renvoyée au Tribunal fédéral. Il a raison, ce risque est vraiment grand, mais il faut bien évaluer les risques et les avantages de ce préavis. Si la justice donne raison à la Ville, on peut construire cet hiver et démarrer les travaux des autres collèges à la rentrée 2025 ; le but est ainsi atteint. Si la justice refuse le permis de construire, nous aurons dépensé CHF 380'000.- sur les 12 millions votés, mais ils ne seront pas entièrement perdus, puisque les plans et les préparatifs seront acquis ; on ne perd pas grand-chose. Mais refuser le préavis, c'est garantir qu'il n'y aura aucune issue positive dans les délais nécessaires. C'est pourquoi, tout en étant très attentif au respect des droits de chacun, Décroissance-Alternatives regrette que des recours, juridiquement défendables mais faisant fi de l'intérêt général, cherchent à empêcher nos enfants de bénéficier de locaux dignes de ce nom. Il invite donc le Conseil à soutenir ce préavis.

Mme S. Tobler indique que le groupe PLR est évidemment favorable à cette infrastructure. Il ne nie pas la nécessité de collèges et de classes provisoires. Toutefois, l'engagement de personnel par préavis, et non par le budget, lui pose problème. Elle dépose donc un amendement qui modifie les points 6 et 7 des conclusions du préavis comme suit :

6. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires au budget 2024, pour la période de septembre à décembre, pour mandater un·e chargé·e de projet externe pour le développement des projets en cours et leur réalisation – Compte 300.3185 : CHF 55'000.— ;
7. de charger la Municipalité d'inscrire aux budgets 2025 et suivants les montants relatifs et découlant de :
 - 7.1. l'exploitation du collège provisoire modulaire en bois sur le site des Galeries du Rivage ;
 - 7.2. le mandat d'un·e chargé·e de projet externe pour le développement des projets en cours et leur réalisation.

M. S. Ansermet estime que refuser ce projet, c'est faire le jeu des opposants, voire inciter le tribunal à admettre leur recours. Par rapport au jugement attendu, nous devons appuyer la Municipalité et accepter ce projet. Pour le groupe PS unanime, le projet paraît convaincant et nous devons faire la part des choses. D'un côté, des opposants font usage de leur droit démocratique et le tribunal tranchera. De l'autre, tout autant démocratiquement, le Conseil doit prendre une décision, qu'il espère positive. Même si le projet est fragile juridiquement, nous devons nous prononcer sur son opportunité. Et là, le doute n'est pas permis. Dans le préavis, on apprend que ce terrain est pollué. On nous dit que la dépollution sera évacuée et qu'un suivi environnemental sera mis en place. Que se passerait-il si ce suivi environnemental devait poser problème ?

M. B. Schobinger rappelle que lorsque la population avait voté sur le projet 109, les opposants avaient promis un nouveau et beau projet. Heureusement qu'il n'en a rien été ; cela permet de construire un collège provisoire à cet endroit, que le groupe UDC soutient puisque le besoin est avéré. Une éducation de qualité et des locaux adaptés font partie des tâches importantes que l'État doit offrir à sa population. C'est visiblement ce que nous avons ici : un projet qui se trouve déjà dans une zone scolaire, avec un parc à côté, qui permettra de répondre aux besoins provisoires – l'UDC tient à ce terme – le temps de rénover les collèges, raison pour laquelle il invite le Conseil à aller de l'avant et de faire l'acte politique d'accepter ce projet à une grande majorité. Concernant l'amendement proposé par le PLR, il peut tout à fait voter le principe, mais mandater à l'extérieur quelque chose qui peut être fait à l'interne coûtera certainement plus cher que CHF 55'000.-, sachant que d'autres suivis de collèges sont prévus, donc une masse de travail relativement conséquente. Internaliser ces postes le temps d'exécuter les travaux sur un horizon de dix ans permet de faire des économies d'échelle. Cet amendement paraît donc une fausse solution. Le suivi environnemental n'est pas là pour empêcher ou retarder la réalisation d'un projet, mais pour veiller au respect de toute une série de domaines en matière de protection de l'environnement.

Mme E. Carruzzo Evéquo remarque que la ville de Vevey se trouve aujourd'hui dans une impasse : les conditions d'études pour les élèves sont assez catastrophiques, avec des bâtiments dans l'état que l'on connaît. Ne faisons pas traîner ce projet pendant encore 2 ans au minimum, on a déjà un an de retard. Si l'on se soucie un minimum des enfants de cette ville et des futurs élèves, alors le groupe des Vert·e·s invite le Conseil à arrêter de tergiverser et à montrer un signal fort en votant en faveur de ce préavis.

M. P. Molliat, municipal, remercie les partis d'avoir rapidement mobilisé des membres pour la séance de commission urgente et la présidente de la commission d'avoir rendu son rapport dans un temps record. Il prend aussi cela comme un fait qui souligne l'importance et le sérieux que tous les bords politiques donnent à la question du bâti scolaire. Par rapport à l'EPT supplémentaire, il rappelle qu'actuellement, pour porter les onze projets scolaires en cours que le Conseil a validés à l'unanimité l'année dernière, nous avons un EPT à l'interne. Le but est d'en avoir un deuxième, financé sur les investissements, pour avancer sur ces dossiers. Que le collège provisoire du Rivage se fasse ou non dans l'immédiat, les autres projets doivent avancer. Selon la nouvelle manière de financer ces heures dévolues aux investissements, on met les heures internes et, quand

on dépasse le crédit horaire que l'on a dans les préavis par rapport aux personnes qui sont physiquement présentes, la question d'un engagement se pose. Dans ce cas précis, on a suffisamment de projets et d'heures pour avoir largement besoin de deux EPT. De plus, un dédoublement de personnes limite le risque en cas d'absence pour maladie ou autres. On souhaite donc recruter le plus vite possible, mais c'est assez compliqué en ce moment sur le marché du travail. On part sur une décennie, avec de multiples dossiers, difficile donc d'externaliser cette prestation. On parle de coordinateurs de mandataires qui suivent des prestataires externes. Il ne s'agit pas de tout faire à l'interne. Penser qu'on va pouvoir externaliser ces heures est donc invisable, vu qu'on fait déjà le 90% à l'externe. Il invite donc le Conseil à ne pas suivre l'amendement. Assurer des conditions d'enseignement adéquates est une obligation légale, mais aussi morale, et devrait être une priorité politique. C'en est une en tout cas pour la Municipalité. Vevey se trouve actuellement dans une situation compliquée au niveau du bâti scolaire, mais la Municipalité et ses multiples services et mandataires mettent tout en œuvre pour améliorer la situation, malgré un contexte très contraignant et extrêmement complexe. Notre stratégie multifilaire qui se projette sur la prochaine décennie nécessitera une agilité et des adaptations constantes. On a tiré les leçons des échecs passés et les risques financiers sont et seront analysés et minimisés au maximum. Toutefois, supprimer complètement le risque financier est impossible dans une situation d'urgence. La Municipalité demande un soutien politique fort pour l'avenir de nos écoles, sans ajout de contraintes qui ne feraient que prêter l'agilité absolument nécessaire dans ce dossier critique.

Mme S. Tobler indique qu'au vu des explications données, le groupe PLR retire son amendement, mais espère vraiment que ce sera le dernier engagement de personnel par voie de préavis, puisque cela devrait se faire par le budget.

M. P. Molliat ajoute que ce qu'il y a sous ce terrain, c'est le sous-sol de l'ancien restaurant, qu'on a comblé avec les gravats de la démolition. À voir ce que l'on fera dessous ou pas, puisqu'il n'y a pas de fondations pour le collège et qu'on ne va donc pas creuser. Si on a l'occasion de dépolluer le site, on le fera, mais si on ne touche pas le sous-sol, on laissera le terrain tel quel. C'est quelque chose qui doit se développer avec le temps, puisqu'on n'a pas vraiment fait de sondages. Mais ce n'est pas de la pollution à proprement parler.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 23/2024, du 27 mai 2024, concernant la « Demande d'un crédit de CHF 12'203'000.— au total pour la construction d'un collège provisoire modulaire en bois sur le site des Galeries du Rivage »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de considérer le préavis N° 23/2024 comme urgent au sens de l'art. 52 du règlement du Conseil communal de Vevey ;
2. d'accorder un crédit d'ouvrage de CHF 12'203'000.— TTC pour la construction d'un collège provisoire modulaire en bois sur le site des Galeries du Rivage ;
3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements ». Si nécessaire, cette dépense sera financée par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
4. d'amortir les crédits demandés selon les règles du MCH2 ;
5. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final ;
6. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires au budget 2024, pour la période de septembre à décembre, relatifs à l'engagement d'un·e chargé·e de projet au service Bâtiments, gérance et énergie pour le développement des projets en cours et leur réalisation – Compte 300.30111 : CHF 55'000.— ;
7. de charger la Municipalité d'inscrire aux budgets 2025 et suivants les montants relatifs et découlant de :
 - 7.1. l'exploitation du collège provisoire modulaire en bois sur le site des Galeries du Rivage ;
 - 7.2. l'engagement d'un·e chargé·e de projet au service Bâtiments, gérance et énergie pour le développement des projets en cours et leur réalisation.

11. Réponses aux interpellations

11.1. Interpellation de M. Patrick Bertschy/PLR, intitulée « Vevey mange-t-elle du foin... » (2024/RI06)

En l'absence de l'interpellateur, ce point est reporté à la séance du 5 septembre 2024.

12. Communications de la Municipalité

12.1. Endettement net et brut — Situation au 31 décembre 2023 (2024/C08)

La parole n'est pas demandée.

12.2. Adaptation du calendrier de révision des planifications communales en aménagement du territoire (2024/C09)

La parole n'est pas demandée.

12.3. Information relative à la clôture définitive du différend opposant la Fondation Lichtensteiger à la Ville de Vevey suite à la fermeture d'urgence de la structure d'accueil Les Petits Pois et la résiliation anticipée de son bail à loyer (2024/C10)

M. A. Gonthier rappelle que cette problématique de la garderie des Petits Pois a été l'un des – nombreux – « drames » de la précédente législature. Cette garderie, ouverte en 2012, se trouvait là où il y a actuellement un magasin bio, local et en vrac, mais sur tout le rez-de-chaussée, pour l'accueil de 54 enfants à l'origine. Dès le début, les responsabilités étaient complexes ; une partie des travaux avaient été à charge de la Commune, une autre à charge du propriétaire. La qualité et les conséquences des aménagements faits pour la garderie ont donné lieu à des évaluations opposées et à une situation conflictuelle. Le 27 février 2019, une pierre s'est détachée d'un plafond, sans blesser personne, provoquant la fermeture en urgence d'abord temporaire, puis définitive de la garderie. On avait compensé les places perdues, certains diront en bourrant, d'autres en optimisant les autres garderies existantes, dont le taux d'occupation a passé à 95%. Une procédure avait abouti à la CDAP, devant laquelle la Commune avait été désavouée, avec une autre procédure en matière de bail à loyer. C'est cette procédure qui vient d'aboutir. En novembre 2018, une architecte qui siège actuellement sur les bancs du Conseil communal établissait un devis de CHF 348'954.– pour la rénovation complète de la garderie, qui aurait permis de remettre les locaux en conformité. La communication conclut à une dépense pour solde de tout compte de CHF 298'680.–. On peut donc se dire que ces CHF 50'000.– de différence, ajoutés au fait qu'on a perdu un nombre relativement important de places de crèche pendant plusieurs années, donnent un bilan plutôt négatif. Et que la Municipalité précédente aurait pu ou dû traiter la chose différemment, de façon à maintenir ces places à l'est de la ville.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12.4. Festival Vibiscum 2024 — Rôle de la Ville de Vevey (2024/C11)

M. C. Wahli aimerait savoir si, après ces événements qui ont fait beaucoup de remous et de mécontents, on a mené une réflexion et envisagé des pistes quant aux garde-fous à mettre en place face à d'autres événements qui pourraient avoir des ambitions excédant la réalité ?

M. A. Ballif rappelle que le 16 mai, 15 jours avant le premier concert, l'organisateur annonçait l'annulation du festival. 8'600 personnes avaient acheté des billets. Elles ne seront pas remboursées, recevant à la place des « compensations » insatisfaisantes. Une partie des artistes n'a apparemment pas non plus été payée, tout comme les prestataires, qui avaient mobilisé de la main-d'œuvre et du matériel pour le son, les lumières, la scène, les stands, etc., sans parler des réservations d'hôtel ou du personnel dans l'hébergement et la restauration. Des dégâts économiques importants donc, mais aussi un dégât d'image. Nous avons en effet vu chaque jour, pendant plusieurs semaines, un nouvel article ajouter un épisode de plus au feuilleton. Alors que l'entrepreneur-organisateur est seul responsable de son échec, la Ville et la Municipalité se sont retrouvées mêlées aux critiques. Or, la Ville avait exigé des garanties bancaires de l'organisation du festival. Une organisation — et un organisateur — qui a systématiquement tenu à rassurer en présentant non seulement ces garanties, mais aussi le soutien de sponsors prestigieux et solides. Face à cet arsenal, la Municipalité n'a pas eu les moyens d'empêcher la procédure d'autorisation. Décroissance-Alternatives était intervenu deux fois au Conseil communal : juste après l'édition 2023, puis en décembre passé, s'inquiétant déjà du peu d'égards de l'organisateur face aux autorités, aux associations culturelles locales, aux autres festivals et aux commerçantes et commerçants de Vevey. En poussant à exiger des garanties, peut-être que ces alertes ont au moins contribué à minimiser l'impact financier pour la commune. Au-delà de son annulation, Vibiscum posait problème par ses pratiques offensives. En négligeant ses spectatrices et spectateurs, ses prestataires, ses artistes, ses partenaires et la Ville qui l'accueillait, Vibiscum et son créateur sont seuls responsables de

cet échec aux lourdes conséquences. Comment éviter que cela se reproduise ? Le groupe da. pense déposer à la rentrée un postulat qui proposera l'établissement d'une commission municipale pour appuyer la Municipalité dans ce genre d'évènement. La Municipalité a-t-elle déjà tiré un premier bilan de ce qui s'est produit et a-t-elle des pistes pour l'avenir ? De nombreux Veveysannes et Veveysans se posent la question de l'autorisation accordée au même organisateur pour la fan zone au Jardin du Rivage. Serait-il possible de clarifier la situation et le contexte de cette autorisation au vu de ce qu'il s'est passé avec Vibiscum ?

M. B. Schobinger pense que la fondation organisatrice du festival ne va pas exister encore très longtemps ; il la voit mal organiser un nouveau festival ces prochains temps. La libre entreprise n'est pas interdite dans notre pays et la Municipalité ne doit pas faire de la censure vis-à-vis d'un organisateur, quel qu'il soit, pour un festival ou une manifestation. Ces libertés sont à défendre. Malheureusement ou heureusement, l'incompétence n'est pas punissable. Quelque chose de malheureux s'est passé, cela a déçu des gens, mis dans la panade certaines entreprises, mais c'est pour cela aussi que des assurances et des garde-fous existent. Ce qui importe pour la suite, c'est de prévoir des garde-fous et de réviser certaines directives et règlements pour éviter le plus possible que des évènements de grande ampleur se passent mal, p.ex. de prévoir des délais d'organisation et d'annonce bien plus importants que, sauf erreur, trois mois actuellement pour permettra aux organisateurs de prendre le temps de bien préparer tout ce qui doit l'être et de faire en sorte que cela se passe le mieux possible.

Mme G. Kämpf, municipale, indique que le but de cette communication était de redéfinir le cadre de l'administration pour accompagner les demandes de manifestations qui lui parviennent. Chaque expérience est riche d'enseignements, chaque dossier est unique et a ses particularités, et chaque demande est traitée en tant que telle, selon le cadre légal. Elle rappelle quelques articles de la Constitution fédérale (art. 9 : protection contre l'arbitraire et protection de la bonne foi, art. 27 : libre accès à une activité économique privée, art. 21 : liberté de l'art). Ce sont des choses sur lesquelles on ne peut pas transiger.

M. F. Vallotton remarque que beaucoup de petites associations font vivre notre ville toute l'année. Toutes font les choses dans l'ordre. Il y a certes la libre entreprise. Le problème, c'est que cet organisateur est passé à côté de tout cela ; il n'a pas respecté les choses comme elles devaient l'être. On dit que cette personne fait des choses qui font rêver les Veveysans, mais nombreuses sont les personnes de l'ombre qui font beaucoup d'autres choses qui font rêver, parfois depuis des décennies. Elles ne passent pas dans la presse tous les jours. Il aimerait qu'on les remercie et qu'on ne les oublie pas.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12.5. Nouvelle orientation pour l'intégration à Vevey (2024/C12)

Mme S. Dohr demande si l'on connaît déjà le coût que va engendrer la résiliation de cette convention ?

Mme G. Kämpf, municipale, répond que cette information n'est pas connue pour l'instant. Le principe de la convention Mini-PIC, c'est un sou dépensé par la Commune, un sou dépensé par le Canton. Mais ce n'est pas si simple, parce que le Canton ne prend pas tout en charge. On a déposé au Canton le rapport des dernières années, sachant qu'il y a eu une année Covid, où le Canton a avancé de l'argent mais où des activités n'ont pas été possibles, et une année post-Covid, où il a fallu recréer le lien avec les personnes, donc les activités n'ont pas pu se faire comme prévu non plus. Dès lors, le Canton va calculer ce que la Commune doit éventuellement lui restituer. Pour la suite, l'idée est de construire une politique agile qui réponde aux besoins locaux, mais qui ne coûte pas forcément plus cher. On va faire le maximum pour mener des activités transversales tout public pour que cela reste dans l'enveloppe. Pour des activités particulières, que ce soit avec l'EVAM ou le Bureau cantonal de l'intégration, on peut demander des conventions. On sera donc attentif à ces dépenses.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

13. **Interpellations, motions, postulats, projets de règlement**

13.1. Interpellation de Mme Monique Gavin (PS), intitulée « Places de jeux privées »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance.

M. A. Dormond, municipal, peut apporter quelques éléments de réponse. A la question de savoir si la Municipalité a les bases légales pour imposer à toute future construction d'une certaine importance la mise en place d'une aire de jeux, la réponse est oui et non. Dans tous les processus en cours de modification et de mise à jour des plans d'affectation, on profite de revoir tous les règlements de construction pour instaurer l'obligation d'intégrer dans les nouvelles constructions, sauf pour les villas, des places de jeux ou, si l'espace ne le permet pas ou que la situation est jugée peu propice, le paiement d'une taxe qui pourrait être versée dans un fonds qu'on utiliserait pour construire

des places de jeux, plutôt de quartier, à un maximum de 5 minutes à pied, un peu à l'image de ce qui se développe dans la plupart des villes aujourd'hui. Par rapport à l'état actuel, on oblige aussi les propriétaires d'immeubles à installer des jeux sur leur propriété. Mais il y a des cas effectivement très malheureux, comme les Moulins de la Veveyse. Pour une raison qu'on ignore, aucune place de jeux ne figurait sur les plans d'enquête. La Municipalité d'alors a donc délivré le permis de construire sans place de jeux. Dès lors, on ne peut plus exiger aujourd'hui des propriétaires qu'ils créent des places de jeux dans ces immeubles. On ignore pourquoi la Municipalité est passée à côté d'une si grosse opportunité. Depuis 2015, le service de l'urbanisme exige la construction de places de jeux ou, si ce n'est pas possible, que ce soit compensé d'une autre manière, à travers le règlement ou de conventions au cas par cas. C'est le cas pour le futur parc public du Devin, à l'avenue de Gilamont. Des immeubles se sont construits tout récemment en face, sans possibilité d'installer des places de jeux parce que le terrain est beaucoup trop pentu. Un montant sera versé pour le développement de ce parc. La Municipalité reviendra dans tous les cas devant le Conseil au gré du développement des plans d'affectation et des règlements qui en découlent.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. L'interpellatrice se déclarant satisfaite de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.

13.2. Motion de Mme Joëlle Minacci (da.) / Interpartis, intitulée « Pour un congé menstruel et de ménopause intégré dans le règlement du personnel »

Le texte de cette motion a été distribué avec les documents de la séance. Mme J. Minacci précise qu'elle demande une prise en considération directe et un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

Mme S. Marques indique que le groupe PLR ne s'est pas prononcé, mais plusieurs de ses membres sont d'accord sur ce qui suit. Elle se dit consciente de l'importance de promouvoir l'égalité entre les genres et de prendre en compte les besoins spécifiques de chaque individu au sein de la commune. Cependant, cette motion interpelle. Où devons-nous mettre les limites ? Ne va-t-on pas créer encore plus de différence ? La promotion de l'égalité ne doit pas se limiter à la mise en place de congés spécifiques pour certaines périodes ou conditions médicales. En effet, il est important de considérer toutes les maladies et conditions qui peuvent affecter TOUS les individus, peu importe le genre. Il est vrai que certaines maladies « invisibles à l'œil » peuvent être désagréables et handicapantes pour les personnes qui en souffrent. Par exemple, la migraine est une maladie qui peut toucher tant les hommes que les femmes et qui peut avoir un impact significatif sur la vie professionnelle. De même, des maladies masculines telles que les troubles de la prostate ou l'andropause peuvent également nécessiter des jours de congé pour permettre aux employés de se rétablir et de prendre soin de leur santé. Dans notre quête de l'égalité, il est primordial de ne pas créer de différences dans les règlements. Ceux-ci doivent être applicables à tous les employés, indépendamment de leur genre, afin de garantir une approche équitable et non discriminatoire. Il convient également de noter que certaines entreprises et institutions, dont la Ville, ont déjà mis en place des journées d'absence sans justificatif pour permettre aux employés et employées de prendre des congés en cas de maladie légère sans avoir à fournir un certificat médical. Cela témoigne de l'engagement actuel des employeurs envers le bien-être de leurs employés. En cas de maladie prolongée, il est raisonnable de demander un certificat médical afin de respecter le secret médical et la vie privée de la personne. L'équité pour tous les employés est ainsi respectée. Bien des femmes de nos jours se retrouvent avec des postes à responsabilités, à tout âge. Ce sont des femmes remarquables qui illustrent le fait que la réussite des femmes ne se limite pas à une étape de leur vie. Elle se dit profondément convaincue que chaque femme a le pouvoir de réaliser ses rêves et de surmonter les obstacles qui se dressent sur leur chemin peu importe leur âge (règles ou ménopause). Elle soutient donc l'idée d'une approche bienveillante et respectueuse envers tous les employés sans exception, et pas uniquement pour une certaine catégorie. La Commune doit s'engager à promouvoir l'égalité pour tous et à prendre en compte les besoins individuels de chacun, sans pour autant que ce soit inscrit dans un règlement. Elle encourage hommes et femmes à soutenir et à encourager les femmes dans leur parcours vers la réussite. Que ce soit en offrant des opportunités, en mentorant, en prêtant une oreille attentive ou en mettant à jour les pratiques discriminatoires, chacun de nous peut contribuer à créer un monde où les femmes ont les mêmes chances de réussite que les hommes. Nous devons travailler tous ensemble et non l'un contre l'autre. Cette motion est discriminatoire et ne fera pas avancer l'égalité pour tous, respectivement la cause des femmes, bien au contraire. Toutes les employées et tous les employés doivent être traités de la même manière, raison pour laquelle elle invite le Conseil à ne pas soutenir cette motion.

Mme M. Gavin ne se dit pas du tout d'accord. L'endométriose et d'autres maladies sont horriblement douloureuses pour les personnes qui en sont victimes ; cette motion est donc tout à fait adéquate. La ménopause est aussi perturbante. On peut parler d'égalité entre hommes et femmes, mais on ne peut pas nier que des différences physiques existent entre les hommes et les femmes. Ce sont des choses normales et on ne peut pas dire « y a qu'à ». Le « y a qu'à » l'agace un peu...

Mme S. Marques ne minimise pas le fait que ce sont des maladies handicapantes, mais prenons en considération toutes les maladies. Les femmes sont confrontées à des maladies, mais les hommes aussi. Cela ne doit pas se

traiter dans un règlement d'une administration communale ; les congés maladie sont là pour cela. Elle n'est pas encore sujette à la ménopause, mais elle rencontre aussi des problèmes liés à la féminité ; ce n'est pas pour autant qu'elle souhaite avoir un règlement qui lui dit que chaque fois qu'elle a un souci féminin, elle doit demander un congé. Mettons tout au niveau de l'égalité, sinon on va se retrouver avec un règlement où figureront toutes les maladies et on n'en finira plus.

Mme S. Dohr rejoint sa préopinante sur le fait qu'au lieu d'inclure, cette motion exclut, parce qu'elle ne prend soin que des femmes. On devrait renvoyer ce sujet à une commission paritaire pour discuter les détails, pour nuances, établir peut-être un catalogue, mais hommes et femmes ensemble, parce qu'aujourd'hui beaucoup d'hommes se sentent exclus et n'osent pas prendre la parole. On sait que la Municipalité travaille depuis trois ans sur le nouveau règlement du personnel et que celui-ci est repoussé à 2027. Cette commission doit clarifier de combien on veut encore charger la Municipalité avec des propositions comme celle-ci.

Mme J. Minacci remarque que les exemples donnés par Mme S. Marques sont des exemples qui ont fait l'objet d'un diagnostic. Ce n'est pas forcément le cas des douleurs menstruelles ou de ménopause incapacitantes, à part lorsque des diagnostics d'endométriose sont posés, mais là encore le chemin est long pour diagnostiquer cette maladie. Beaucoup de femmes ne reçoivent pas ce diagnostic, raison pour laquelle le congé menstruel et de ménopause est intéressant ; il évite aux femmes de devoir passer par le congé maladie et les rendez-vous chez le médecin de manière systématique et récurrente, sachant que c'est quelque chose qui dure une bonne partie de leur vie. Certaines villes ont instauré les congés menstruels, l'Espagne aussi. C'est encore difficile d'avoir des retours, parce que ce sont des mesures récentes. En revanche, de nombreuses entreprises privées ont instauré ces congés depuis plusieurs années et les retours sont intéressants. Pour que ces congés menstruels fonctionnent, ils doivent s'accompagner d'une forme de sensibilisation, c'est-à-dire que le contexte doit permettre aux femmes de prendre ces congés en toute liberté, sans discrimination. Quand c'est bien mis en place, cela fonctionne extrêmement bien et les entreprises considèrent que cela a des effets positifs. On constate une augmentation de la productivité chez les personnes concernées, mais aussi de la confiance, parce que les femmes qui ont des douleurs incapacitantes peuvent simplement signaler qu'elles prennent ce congé menstruel et c'est tout. Du coup, cela produit des effets qui sont constructifs tant du côté de l'employeur que des personnes employées. C'est la raison pour laquelle la motion propose une phase test, qui permet d'avoir une expérience et faire une analyse avant la mise en œuvre du nouveau règlement du personnel.

M. M. Bertholet se réjouit de découvrir ce soir un grand consensus autour de l'égalité et encourage Mmes S. Dohr et S. Marques à venir avec des propositions concrètes si elles estiment que certaines catégories de la population ou certains salariés pourraient être discriminés. Quand on prend en compte les difficultés ou la pénibilité spécifique d'une catégorie de la population et qu'on l'inscrit dans un règlement, on n'enlève rien à personne. Si vraiment c'était le cas, que des conseillers viennent avec des propositions et da. les soutiendra très certainement.

Mme C. Pilloud invite le Conseil à renvoyer au minimum cette motion à l'étude d'une commission, qui pourra peut-être tirer au clair si le but est d'avoir jusqu'à trois jours de congé sans certificat médical pour raisons menstruelles ou de ménopause, auquel cas la loi le permet déjà, s'il s'agit de bénéficier de congés supérieurs à trois jours sans certificat médical, auquel cas elle ne se dit pas certaine que nous aidions beaucoup la cause des femmes, ou enfin d'obtenir des congés jusqu'à trois jours ou supérieurs à trois jours mais dont les ressources humaines ne tiendraient pas compte lorsqu'elles font l'addition de nos absences annuelles et éventuellement diminuent notre droit aux vacances. Les impacts seront différents suivant les réponses que les membres de la commission donneront à ces trois questions.

M. R. Pieren remarque que le personnel communal dispose déjà aujourd'hui de trois jours sans certificat médical. Il ne souhaite pas discuter des problèmes incapacitants qui existent il est vrai pour les hommes, mais surtout pour les femmes. Aujourd'hui, on dispose déjà dans le règlement de trois jours, c'est suffisant. Si la gent féminine a des problèmes plus lourds, il s'agit d'un congé maladie. A noter que jusqu'à trois jours, la Commune assume les absences sans certificat, au-delà de trois jours, avec certificat médical, c'est l'assurance maladie qui les prend en charge. Ce point-là n'est pas à négliger non plus.

Mme C. Gigon indique qu'on ne parle pas de maladies, sinon elle serait malade depuis l'âge de 12 ans et à nouveau malade aujourd'hui parce qu'en ménopause. Cela veut dire aussi que la moitié de l'humanité est malade plusieurs jours par mois, et tous les jours dès la ménopause. On propose une phase test. La Municipalité vient avec quelque chose de testé et nous en discuterons à ce moment-là. Pour sa part, elle l'a mis en place dans son entreprise et cela pacifie et simplifie grandement les rapports de travail avec les femmes et toute la problématique des absences.

Mme M. Ghorayeb ajoute que cette motion ne concerne pas seulement les demandes de congés liés à ces « maladies », c'est surtout la mise en exergue d'une problématique qui aujourd'hui n'est absolument pas réglée. Trop souvent les douleurs liées aux règles sont négligées ou considérées comme si les femmes abusaient. Chaque femme ressent cette problématique à son échelle. Si une femme dit une fois par mois qu'elle a trop mal

et qu'elle doit rentrer chez elle, elle devrait pouvoir le faire sans avoir à se justifier. Le plus grand souci, ce n'est pas seulement le jugement des hommes, mais surtout celui des autres femmes, qui ne comprennent absolument pas les douleurs que d'autres peuvent ressentir. Avoir la chance ne pas être passé par là n'est pas une raison pour nier le fait que d'autres connaissant ces douleurs-là. Ce n'est pas normal que des femmes soient critiquées ou qualifiées de trop faibles parce qu'elles n'arrivent pas à travailler quand elles ont leurs règles. Elle a pu ressentir ce jugement lorsqu'elle était employée dans une grande entreprise d'architecture, où les gens sont sensés être sensibles à ces questions-là. Aujourd'hui, elle a la chance d'être indépendante et de ne plus avoir à se justifier. Cette motion est une nécessité. Avoir des règles douloureuses n'est pas une maladie, mais une condition physique. On a de la chance ou on n'en a pas. Le but n'est pas d'avoir plus de congés, parce que quand on est malade chez soi, ce n'est pas cela avoir congé.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutatrices procèdent à un comptage des voix, qui montre que la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés par 40 oui, 23 non, 4 abstentions.

13.3. Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « Ville de Vevey : une autorisation spéciale pour la publicité partisane ? »

Mme S. Dohr donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est joint au procès-verbal.

Mme G. Kämpf, municipale, remercie l'interpellatrice pour ces questions, qui méritent effectivement d'être clarifiées. 1) *Est-ce que la Municipalité a validé cette publication ?* Non, le choix des publications relayées sur les réseaux sociaux est de la compétence des services. 2) *Existe-t-il une directive relative aux publications partisans publiées ou relayées par les canaux officiels de la Ville ?* Oui, dans l'annexe 5 des directives de fonctionnement de la Municipalité en ce qui concerne la stratégie de communication (charte en annexe 6). Ces documents sont disponibles sur le site internet de la Ville, vie politique, page de la Municipalité. Il n'y a rien de partisan, mais la notion de « durabilité » y figure :

https://www.vevey.ch/sites/default/files/2022-12/Annexe%205_Strat%C3%A9gie%20de%20communication.pdf

https://www.vevey.ch/sites/default/files/2022-12/Annexe%205.1_Fonctionnement%20communication%20et%20charte.pdf

3) *Si à une autre occasion, un parti proposait une conférence sur un sujet non soutenu par la municipalité, la communication serait-elle relayée de la même manière ?* La cellule de communication n'a pas pour mission de faire la promotion d'un événement partisan, réservé aux membres d'un parti ou d'un mouvement politique, ou visant à fédérer de nouveaux membres. Cela dit, la conférence en question, certes organisée par le club militant de Décroissance-Alternatives, était un événement sur un thème de société actuel, diffusé sur la plateforme « Vevey s'engage » par la Cour de l'Avenir qui est, elle, soutenue par la Ville, d'où la confusion. C'est bien la Cour de l'Avenir qui l'a publiée sans le logo, pas la Ville qui a enlevé le logo. Mais la Municipalité comprend cette question et ne souhaite pas témoigner de soutien partisan, et encore moins ouvrir une brèche. Après réflexion, elle aurait effectivement dû faire retirer cette publication.

Mme S. Dohr indique que cette réponse lui suffit, mais Vevey Libre reviendra sur la question puisqu'il n'est pas clair à quel moment et qui peut décider, au sein de l'administration, de diffuser, et pas simplement relayer, un post sur les réseaux sociaux. Elle trouve extrêmement important de ne pas favoriser une quelconque communication issue d'un parti politique qui, de plus, est le parti du syndic et de la municipale de la cohésion sociale. Cela lui paraît extrêmement déplacé.

M. A. Colin précise que les organisateurs, dont il fait partie, ont été aussi honorés que surpris de voir cet événement relayé par la Ville, mais n'ont pas du tout poussé à cela. Le service ou la personne qui a repéré et diffusé cette invitation, sans mentionner da. d'ailleurs, l'a pris pour ce qu'elle était, c'est-à-dire un événement culturel et politique qui s'intègre dans la vie sociale et culturelle dont parlait M. F. Vallotton. Le fait que ce débat sorte des institutions est plutôt une preuve de la bonne santé citoyenne de notre ville. Il comprend malgré tout la surprise. Cet événement parlait de planification écologique, sujet que le service a pu estimer pertinent de rendre public. Et comme l'écologie sera politique ou ne sera pas, évidemment que les organisateurs assument le fait que c'était un événement politique ; de là à dire qu'il est partisan... La Municipalité a éclairci le contentieux et il espère que tout le monde est rassuré.

M. C. Wahli est membre de la Cour de l'Avenir. Sur le site « Vevey s'engage », un espace est dédié aux associations et à leurs activités. C'est pour cela qu'il a été reposté ; ce n'était pas un mouvement pour essayer de faire pression envers un parti spécifique.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. L'interpellatrice se déclarant en partie et pour l'instant satisfaite de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.

13.4. Interpellation de Mme Marion Houriet, intitulée « Diète postale à marche forcée - Stop ! »

Mme M. Houriet donne lecture des questions posées dans cette interpellation - dont les membres du Conseil ont pu prendre connaissance en entier - soutenue réglementairement et dont le texte est joint au procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Conformément à la demande de l'interpellatrice, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

13.5. Interpellation de Mme Valérie Zonca (Vert.e.s), intitulée « Violences domestiques : l'urgence d'agir »

Mme V. Zonca donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est joint au procès-verbal. Elle précise souhaiter une réponse écrite.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Conformément à la demande de l'interpellatrice, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

14. **Questions, vœux, propositions individuelles**

M. A. Gonthier remarque que la Municipalité n'a pas répondu à l'une des questions posées par M. A. Ballif concernant l'autorisation pour la fan zone accordée à la même personne responsable de la débâcle de Vibiscum. Concernant la fan zone elle-même, il relève quatre points : 1. Selon l'article 2 de la convention, le terrain est concédé depuis le 11 juin. Or, le montage et surtout le bouclage du terrain ont commencé lundi 10 déjà. 2. La concession, selon le plan annexé à la démarche POCAMA, concerne une grande partie du Jardin du Rivage (parcelle 367 du domaine privé communal), mais pas le domaine public du quai. Or, mardi 11, l'installation empiétait sur le domaine public et rétrécissait le passage en cet endroit intensément fréquenté même en l'absence d'une fan zone. Ce débordement a été corrigé avant le début des festivités. Bravo aux services communaux qui ont surveillé l'exécution de la convention et sont intervenus. 3. Par l'article 8 de la convention « FanZone Vevey Sàrl s'engage à autoriser les spectatrices et les spectateurs de venir avec leurs gourdes et petites collations personnelles, tout en interdisant les récipients en verre pour des raisons de sécurité ». Or, des témoins rapportent que cet article n'est pas respecté et que la sécurité empêche l'entrée de porteurs de pique-nique ou de bouteilles en PET. 4. Par l'article 10 de la convention, l'organisateur s'engageait à envoyer un courrier au voisinage afin de l'avertir de la tenue de la manifestation, avec le programme et les horaires. Ce courrier a été envoyé, mais il semble qu'une partie des voisins et voisines n'aient rien reçu. Peut-être la définition de la zone proche était-elle exagérément restrictive ? Tout cela augure mal de la suite de la manifestation. Peut-on juger que la convention est respectée ou la Municipalité doit-elle intervenir pour la faire mieux respecter ? Ne faudrait-il pas notamment qu'à proximité de l'entrée, la disposition concernant le pique-nique et la gourde soit clairement affichée par l'autorité ? Il souligne enfin un parallèle avec Vibiscum : pour cette fan zone, il a fallu le plus grand écran géant, des constructions maousses et chères. Lors d'une précédente édition, certes pas toute récente, l'écran était inséré dans le Théâtre de verdure et les fans n'étaient pas parqués derrière des grillages. Mais c'était probablement trop simple, trop bon marché et trop convivial.

Mme G. Kämpf, municipale, indique que l'organisateur de la précédente fan zone avait déjà transmis le dossier à son successeur et informé la Municipalité assez tôt dans l'année. L'organisation était donc en cours depuis plusieurs mois et aucun autre projet concret n'était sur la table à l'heure de la décision. Deux choix s'offraient à la Municipalité : assumer le préavis positif qu'elle avait donné des mois auparavant et soumettre l'autorisation à des conditions au vu des derniers événements ou refuser simplement et sans raison juridiquement défendable la tenue de cette fan zone une semaine avant. La Municipalité a préféré assumer sa décision, avec un suivi quotidien sur place par nos équipes pour s'assurer du respect de la convention. Un événement vit et cela peut demander quelques ajustements ; les différents points relevés seront transmis. L'administration était informée que du matériel serait déposé le 10 juin déjà pour démarrer le montage. Par rapport au courrier, la Municipalité demande que les riverains soient informés ; c'est ensuite à l'organisateur d'évaluer le périmètre riverain, ici, selon nos informations, les riverains directs. La taille de la structure et de la zone est la même que lors de la dernière édition. Le périmètre est fermé par des barrières pour des raisons de sécurité. C'est l'organisateur qui assure la sécurité et la gestion des déchets à l'intérieur du périmètre, tout le reste dépend d'ASR.

M. C. Wahli prend la parole au nom de la commission de l'environnement et de l'énergie, qui l'a chargé de transmettre un vœu à la Municipalité. Le souhait est de voir figurer dans chaque préavis un petit chapitre sur les réflexions liées à la biodiversité en complément aux aspects énergétiques qui y figurent déjà. Cela donnera une meilleure visibilité à la thématique et permettra à la commission une analyse facilitée. Merci de prendre en considération cette demande.

M. R. Pieren remarque que Vevey a la singularité d'avoir deux sociétés de sauvetage. La kermesse annuelle de la société de sauvetage La Sentinelle se tiendra ce week-end dans les locaux attenants aux Bains Payes. Celle du Vétérinaire se déroulera les vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 juillet.

M. S. Molliat ajoute que ce week-end se tiendra la 22^e édition de la Fête multiculturelle sur la place Robin, avec la présence de 44 communautés, des concerts, un cortège coloré et une partie officielle, avec l'Inde comme pays hôte cette année.

Mme A.-F. Simonin intervient au nom de M. J. Christen, membre du comité de jumelage Vevey-Carpentras. Une délégation de nos amis carpentrassiens sera présente lors des festivités du 1er Août prochain et proposera leurs produits locaux. L'année prochaine, nous fêterons à Vevey les 40 ans du jumelage et nos amis du Comtat venaisien fêteront eux les 500 ans de la Foire de la Saint-Siffrein. Pour cet événement chez nos amis français, une délégation veveysanne est invitée par les autorités de Carpentras. Le comité du jumelage aura l'occasion de donner plus d'informations sur ces deux événements, pour lesquels le comité veveysan prévoit de faire appel à différents artistes veveysans. Les conseillères et conseillers communaux recevront un courrier prochainement, qui leur donnera différentes informations sur le jumelage, ses festivités et son fonctionnement. Merci de lui réserver un bon accueil.

Mme A. lamartino revient sur la conférence organisée par le groupe da. et constate que la publication figure toujours sur la page Facebook de la Ville. Peut-on la supprimer ? *(A la demande de Mme lamartino, la Commune retirera le post de son flux sur les réseaux sociaux)*

Mme C. Pilloud remarque que le mercredi 12 juin à 19h00, place de la Gare, une voiture de patrouille de police est intervenue assez énergiquement pour déloger un individu qui s'était installé confortablement sur un sac de couchage au milieu du rond-point. Les agents sont ensuite remontés dans leur véhicule et sont passés sans s'arrêter devant la gare et les huit vendeurs de substances illicites qui s'y trouvaient. A-t-on abrogé l'article premier de la loi fédérale sur les stupéfiants qui dit que le but de cette loi est de protéger l'ordre et la sécurité publique en cas de vente de substances illicites sur le domaine public, ou alors pondère-t-elle mal le danger à l'ordre et à la sécurité publique que fait courir une personne qui fait la sieste dans un giratoire et la vente de substances psychotropes sur le même domaine public ?

M. M. Bertholet souhaite lui aussi faire part de quelques faits divers, à savoir que les jours précédents, lorsqu'il marchait dans les rues de Vevey, il ne s'est rien passé, que ce soit à la gare ou ailleurs. Peut-on arrêter avec ces propos de café du commerce de 3^e zone ?

Mme la Présidente souhaite que l'on reste courtois jusqu'à la fin de cette dernière séance de l'année politique.

Mme A. lamartino pense ne pas avoir la même vue que son préopinant.

M. C. Tolusso attire l'attention sur le fait que l'emplacement central d'un giratoire n'est pas prévu pour le séjour des quidams. Cette personne s'est mise en danger à un endroit de forte affluence automobilistique et il était du devoir des policiers de l'en éloigner. Les dealers qui vendent les substances soumises à la LStup ne se trouvent en général pas au milieu de la circulation automobile. Comme déjà dit à plusieurs reprises, les infractions à la LStup sont du ressort de la police cantonale et ASR n'agit jamais de son propre chef en ce qui concerne ces infractions. Certains se dérangent peut-être de voir des vendeurs de substances illégales à la gare, mais la plupart des spécialistes dans le domaine préfèrent les savoir à la gare plutôt que dans les cages d'escaliers des immeubles ou les cours d'école. À la gare, tout le monde les voit, tout le monde se surveille et la police cantonale effectue son travail avec les moyens malheureusement trop maigres qui lui sont alloués.

M. V. Marinelli remarque que le matériel pour la retransmission des séances du Conseil s'est modernisé, que les caméras sont toutes neuves et la qualité nettement meilleure. Merci !

Mme H. Gandar rappelle que la tradition veut que le groupe qui a la présidence fasse don des jetons de présence de la dernière séance de l'année politique. Le groupe da. propose cette année de faire don de ces jetons à l'association Ciao qui, depuis plus de 26 ans, gère quotidiennement un service d'information et de conseil en ligne gratuit et anonyme, notamment sur le site ciao.ch. *(Cette proposition est soutenue par acclamation)*

Mme J. Vincent invite les membres du Conseil à assister au cortège des écoles le jeudi 27 juin, qui partira d'Entre-deux-Villes jusqu'au débarcadère.

Mme G. Kämpf, municipale, rappelle que le nouveau projet de rénovation du site du Samaritain est lancé depuis avril 2023. Ce nouveau centre de soins intégrés comportera une permanence médicale, des consultations

ambulatoires spécialisées, des soins gériatriques aigus, des soins de réadaptation et des soins communautaires autour d'un concept novateur de prise en charge de la personne âgée. Actuellement en phase de planification, les travaux devraient débuter en 2025, pour une mise en exploitation en 2027 si tout va bien. C'est dans cet esprit que l'HRC et la fondation de soutien, avec l'appui de la Ville de Vevey, ont invité les riverains à une séance d'information qui aura lieu mercredi prochain.

Mme la Présidente conclut son année de présidence en ces termes : « Nous voici arrivés au terme de cette année politique et bientôt nous pourrions nous retrouver autour d'un verre pour célébrer ensemble. Mais avant cela, j'aimerais vous adresser quelques mots. *(Elle en profite pour remettre un cadeau à la secrétaire et la remercier pour son travail et sa patience)*

Il n'était pas prévu initialement que je préside ce Conseil, et pour le coup mon temps de préparation a été pour le moins restreint. Malgré tout, nous y sommes arrivés, et cela grâce aux nombreux soutiens que j'ai reçus. Nous avons pu mener de nombreux débats, le plus souvent sereins et sans débordements majeurs, à l'exception de quelques prises de parole un peu longues de certains... Je n'ai pas fait un décompte minutieux, mais on connaît bien les candidats. Par contre, je peux facilement attribuer la palme des divers à Vevey Libre et Mme S. Dohr, qui m'a si souvent rappelé que les divers, c'est important !

Vous avez ri à mes traits d'humour, et je vous en suis reconnaissante. J'ai toujours considéré que si je pouvais rire dans le cadre d'un examen – et la mise en scène de soi à laquelle on se livre comme président de ce Conseil est à mes yeux une forme d'examen – c'est que ça se passait plutôt bien !

Préparer les séances m'a permis une immersion en profondeur dans la politique institutionnelle communale, et j'estime que ce cours de civisme accéléré a été une aubaine. Je suis d'ailleurs très satisfaite d'avoir pu mettre à votre disposition les brochures "Faire de la politique communale dans le canton de Vaud". Je suis très heureuse également d'avoir pu proposer ces magnifiques tableaux végétalisés pour la salle du Conseil. Je suis convaincue qu'ils ont contribué à apporter de la douceur à nos échanges.

J'ai eu la chance d'aller à Berne, dans le cadre de la rencontre des présidents et des présidentes de parlement, sur invitation de Martin Candinas, pour recevoir une reproduction des armoiries de notre commune. Plus localement, j'ai eu l'occasion de répondre à plusieurs sollicitations, parfois grâce au soutien des deux vice-présidents, que je remercie au passage, et de vivre le plus incroyable et tempétueux cortège durant la Foire de la Saint-Martin que j'ai pu connaître. J'espère vivement qu'il en ira autrement pour le cortège et la fête des écoles de jeudi prochain. Je mets aussi au chapitre des réussites les agapes végétariennes que j'ai réussi à imposer au Conseil. Je sais que certains en ont été contrariés, mais comme le dit l'adage : « On ne fait pas d'omelette sans casser des ... ». Ah ben non, elle n'est pas végétarienne cette blague, ça ne va pas du tout !

Toute plaisanterie mise à part, je suis surtout particulièrement fière du travail que nous avons accompli en matière d'éthique et d'universalité d'accès aux activités politiques avec le préavis du Bureau qui a été débattu ce soir. Vevey est une ville que nous aimons, que nous habitons collectivement, et pour laquelle chaque personne doit pouvoir s'engager, participer et proposer. Les petites avancées que nous avons proposées et que ce Conseil a acceptées sont pour moi une belle réussite et une véritable reconnaissance. Cela a aussi été l'occasion de constater que le Bureau peut être un véritable espace de travail collégial, et je ne peux que m'en réjouir.

Je vais bientôt laisser le Bureau et ce Conseil aux mains de Philippe Herminjard ; je sais qu'il saura y apporter son expérience et mener les débats avec toute la diligence requise. J'espère sincèrement que chacun d'entre vous s'est senti important et respecté tout au long de cette année, et que personne n'aura perdu son temps lors de nos séances, du moins pas de mon fait ! C'était mon ambition annoncée à la journaliste de Riviera-Chablais avant le démarrage de cette présidence et j'espère ne pas vous avoir déçu.

Mes remerciements vont en premier lieu au groupe Décroissance-Alternatives, pour la confiance qu'ils m'ont accordée en me confiant cette tâche, au Bureau du Conseil pour son engagement et son esprit collégial, à Mme Dind pour sa rigueur et sa tolérance, au Greffe municipal, en particulier à Mme Perrin, pour son immense et très qualitative disponibilité, et à la Municipalité pour sa confiance – même si je sais que certains se sont moqués lorsque j'ai demandé un siège pour ces séances. Merci aussi au service parcs et jardins qui prépare pour chaque séance un peu de couleurs bienvenues. Et, bien sûr, merci à l'ensemble de cette salle, huissiers, représentants des forces de l'ordre, équipe technique, presse, et vous, chères et chers collègues conseillères et conseillers communaux. Merci aux anciennes et anciens présidents pour leurs conseils et leur soutien. Un remerciement tout particulier aux piliers que sont MM. Gonthier et Bertschy. J'ai quelques compétences en analyse systémique et je peux vous dire que vos places ont un poids important dans la dynamique de la salle ! Merci à toutes et à tous pour cette année qui restera pour moi une expérience inspirante et je vous souhaite un très bel été. »

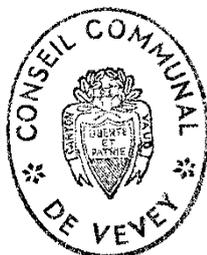
M. le Syndic la remercie pour cette année de présidence. Il fait le bilan des nombreux objets votés par le Conseil durant l'année, classés en trois catégories, dont l'adoption du Plan directeur communal et de trois plans d'affectation, décisions que l'on peut qualifier d'historiques. Il aime à croire que c'est grâce à cette présidence que toutes ces décisions ont été possibles dans l'intérêt général de la population de Vevey et des gens qui visitent notre ville. Il note aussi l'amélioration sur les modalités de travail au sein du Conseil, surtout en matière d'égalité et de protection de la personnalité et de l'intégrité physique. C'est là aussi historique qu'un Bureau du Conseil ait entamé une révision du règlement du Conseil et l'adoption de directives. Il remercie la présidente

de son engagement, avec toujours l'intérêt général en ligne de mire. Son cœur balance donc entre décréter la présidence à vie ou se réjouir de la voir revenir dans les rangs du Conseil pour défendre à nouveau ses convictions. Il lui remet le traditionnel cadeau qui lui permettra d'écrire ses prochaines interventions qu'elle défendra devant le Conseil.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21h25. Celle-ci est suivie d'une verrée de fin de présidence sous la Grenette.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Sabrina Berrocal
Présidente



Carole Dind
Secrétaire



Annexes (5) :

- Présentation comptes communaux
- Présentation préavis 2024/P19
- Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « Ville de Vevey : une autorisation spéciale pour la publicité partisane ? »
- Interpellation de Mme Marion Houriet « Diète postale à marche forcée - Stop ! »
- Interpellation de Mme Valérie Zonca (Vert.e.s), intitulée « Violences domestiques : l'urgence d'agir »

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :

SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal

Mot de passe (WPA2) : Conseil1116



Présentation des comptes 2023

Conseil communal | jeudi 13 juin 2024

Résumé en quelques chiffres

Comptes de l'exercice		2023
Résultat publié	CHF	-4.52 mio
Marge d'autofinancement	CHF	2.90 mio
Dépenses nettes d'investissements	CHF	9.23 mio
Taux d'autofinancement	CHF	31.4%
Découvert au bilan	CHF	35.54 mio
Disponibilités (trésorerie)	CHF	8.94 mio

Compte de fonctionnement

Charges	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Charges	169.32 mio	166.25 mio	157.57 mio
		1.85 %	7.46 %
Revenus	164.80 mio	158.25 mio	155.16 mio
		4.14 %	6.21 %
Résultat publié	- 4.52 mio	- 8.00 mio	- 2.41 mio
Amélioration par rapport au budget	3.48 mio		

AUTOFINANCEMENT BUDGET/COMPTES 2015 à 2023

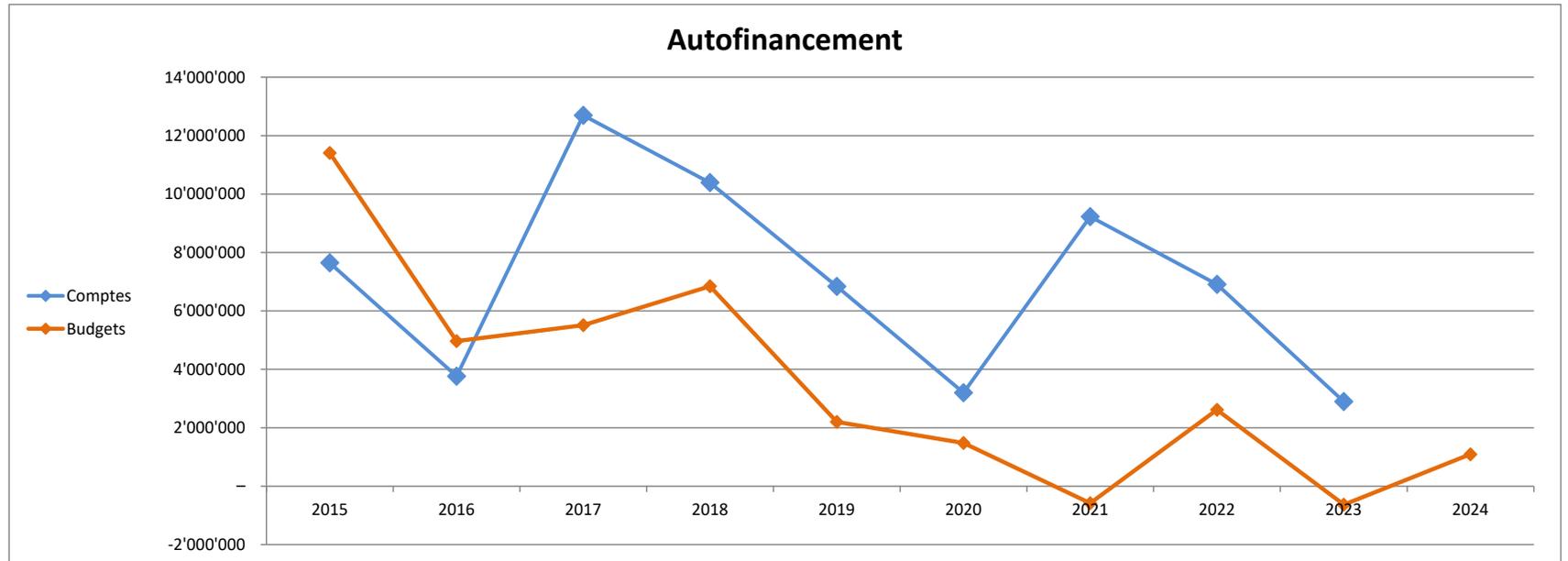
	B 2024	C 2023	B 2023 *	C 2022	C 2021	C 2020	C 2019	C 2018	C 2017	C 2016	C 2015
Résultat de l'exercice	-8'038'000	-4'515'167	-7'999'300	-2'410'335	-5'358'078	-7'283'113	-3'908'416	79'608	125'568	-5'802'803	-1'748'480
33 - Amortissements	9'003'500	9'519'173	9'660'800	9'830'560	9'631'736	8'752'576	9'370'027	10'900'442	8'435'504	8'541'072	8'833'913
33 - Amortissements extraordinaires	-	8'401'519	-	-	9'772'244	-	-	-	-	-	-
332 - Amortissements supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-	2'200'000	1'631'000	-
38 - Attributions aux fonds de réserve	1'490'800	1'968'994	1'590'800	1'419'861	1'832'142	2'244'320	2'452'380	2'416'009	3'339'599	1'736'568	1'359'634
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-1'364'300	-3'865'948	-3'884'800	-1'471'635	-1'162'389	-165'439	-406'390	-2'806'105	-237'600	-321'546	-744'804
48 - Prélèv. extraordinaire sur fonds de réserve	-	-8'401'519	-	-	-4'951'483	-	-	-	-	-	-
424 - Gains comptables sur patrimoine financier	-	-210'247	-	-458'517	-535'457	-346'848	-665'899	-198'666	-1'170'700	-2'020'025	-55'337
Autofinancement	1'092'000	2'896'805	-632'500	6'909'934	9'228'715	3'201'496	6'841'702	10'391'288	12'692'371	3'764'266	7'644'927

* Crédits supplémentaires inclus

Autofinancement moyen

2019-2023 5'815'730

2021-2023 6'345'151



N° objet	Objet	Crédit 2023 V 20.11.2023	Crédit 2023 Dépensé	Remarques
Total général		12'984	9'431	
DÉPENSES NON PRÉVUES AU PLAN DES INVESTISSEMENTS		-	319	
Service des bâtiments, gérance et énergie (BAT)		-	69	
275	Entretien du patrimoine communal - Crédit cadre 2024 (ex entretiens spéciaux budgétaire)	-	17	
229	Sous-stations CAD-Bleu - Immeuble locatif	-	37	
	Immeuble "ex-EPA" - Rue d'Italie 56 / Rue du Collège 13 - 15 - Transformation et rénovation	-	15	
Service des travaux publics, espaces verts et entretien (TRA)		-	33	
	Réfection des réseaux communaux de canalisations - Crédit cadre 2020	-	33	
Service de l'urbanisme et de la mobilité (URB)		-	55	
	Rues du Simplon, d'Italie, de la Clergère et de Lausanne - Mises en zone 30 et réamén. - Cpte attente	-	41	
	Secteur d'Entre-deux-Villes - Réaménagement - Compte d'attente	-	14	
Divers		-	162	
	Economat fourniture nettoyage	-	116	
	Economat fourniture bureau	-	46	
DÉPENSES PRÉVUES AU PLAN DES INVESTISSEMENTS		12'984	9'112	
1) OBJETS EN COURS		12'509	9'112	
Service de l'urbanisme et de la mobilité (URB)		958	334	
239	Bâti scolaire - Site Rivage - Etudes urbanistiques	405	-	
3	Etude PMU et organisation 2 concours Gare Nord+Sud	15	12	
225	Réaménagement de l'espace public du secteur de la gare - Compte d'attente	150	131	Le P 26/2023 a été adopté par le CC le 16.11.2023 --> lié avec l'objet 38.
24	Avenue des Crossets / Quai de Copet / Rue de Fribourg y.c. passerelle sur Veveyse - Crédit d'étude	50	35	
33	Masterplan de Plan-Dessus - Réaménagement de rues - Compte d'attente	50	50	
1	Réaménagement de la place du Marché - Etudes du projet lauréat "D'amour et d'Eau fraîche"	21	11	
251	Réaménagement de la Place Robin - Compte d'attente	30	-	
250	Terrain à bâtir - Rue de Fribourg - Plan-Dessus	10	10	
238	Bâti scolaire - Site Centre-Ville - Etudes urbanistiques	20	7	
210	Réaménagement du quartier de Subrietz - Compte d'attente	45	45	
2	Révision du Plan directeur communal et du Plan général d'affectation - Crédit d'étude	162	29	
237	Bâti scolaire - Site Charmontey - Etudes urbanistiques	-	4	
Service des travaux publics, espaces verts et entretien (TRA)		5'955	4'752	
170	Ch. des Pinsons - Mise en séparatif	261	238	
47	Ch. des Pinsons - Réfection de la chaussée et aménagement	689	634	
182	Embarcation de travail - Port de Plaisance	53	54	
21	Entretien routier - Crédit cadre 2019 (voûtage)	25	25	
168	Réfection des réseaux communaux de canalisations - Crédit cadre 2022	423	348	
15	Réfection des routes - Crédit cadre 2020	281	281	
208	Renouvellement parc véhicules et machines - 2023-2026 - BAT	57	57	
217	Renouvellement parc véhicules et machines - 2023-2026 - Famille	50	50	
10	Aménagement léger Pra-Charmontey / Major-Davel	2	2	
22	Concept directeur d'éclairage public - Phase 1 - Compte d'attente	30	31	
11	Diagnostic des ouvrages d'art - Etape 1 - Etude	150	149	
202	Espace aqualudique au Jardin Doret - Compte d'attente	140	105	
16	Fontaines - Rénovation des fontaines historiques	200	7	
50	Port de Plaisance et débarcadère Vevey - La Tour	800	689	
184	Quartier Plan-Dessus - Rue des Marronniers - Canalisations - Réalisation	450	489	
169	Réfection des routes - Crédit cadre 2022	1'050	900	
241	Réfection des routes 2023 - Ch. du Point-du-Jour / Bd Louis-Dapllles	20	-	
243	Réfection des réseaux de canalisations 2023 - Av. Nestlé	20	10	

N° objet	Objet	Crédit 2023 V 20.11.2023	Crédit 2023 Dépensé	Remarques
Service de l'accueil et de la population (ACC)		30	36	
249	Mise en place d'un référentiel de gouvernance documentaire	30	36	
2) OBJETS A ENGAGER		475	-	
Service de l'urbanisme et de la mobilité (URB)		260	-	
189	La Veyre - Accessibilité en mobilité douce - Etude	30	-	
35	Quartier Plan-Dessus - Place Robin - Réaménagement - Etude	80	-	
38	Place de la Gare Sud et Nord - Réaménagement et ascenseur urbain - Etude	150	-	Le P 26/2023 a été adopté par le CC le 16.11.2023 --> lié avec l'objet 225.
Service de la famille, de l'éducation et du sport (FAM)		215	-	
194	Terrains de Copet 2 - Entretien - Tableau des scores	25	-	
195	Terrains de la Veyre - Entretien - Grillage et éclairage	190	-	

Commune de Vevey Comptes 2023 Charges et revenus par nature

	COMPTES 2023	en % du total	BUDGET 2023	en % du total	COMPTES 2022	en % du total	Ecart C23-B23		Ecart C23-C22	
							en francs	en %	en francs	en %
3 CHARGES										
30 Autorités et personnel	50'181'351	29.64%	52'355'700	31.49%	47'623'334	30.22%	-2'174'349	-4.15%	2'558'017	5.37%
31 Biens, services, marchandises	26'381'733	15.58%	28'546'100	17.17%	25'274'131	16.04%	-2'164'367	-7.58%	1'107'603	4.38%
32 Intérêts passifs	2'106'407	1.24%	2'176'000	1.31%	1'238'945	0.79%	-69'593	-3.20%	867'462	70.02%
33 Amortissements	17'920'692	10.58%	9'660'800	5.81%	9'830'560	6.24%	8'259'892	85.50%	8'090'132	82.30%
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	47'667'037	28.15%	48'094'300	28.93%	47'740'135	30.30%	-427'263	-0.89%	-73'098	-0.15%
36 Aides et subventions	18'990'047	11.22%	20'542'200	12.36%	21'268'953	13.50%	-1'552'153	-7.56%	-2'278'907	-10.71%
38 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'968'994	1.16%	1'590'800	0.96%	1'419'861	0.90%	378'194	23.77%	549'132	38.68%
39 Imputations internes	4'098'785	2.42%	3'280'800	1.97%	3'171'581	2.01%	817'985	24.93%	927'204	29.23%
	169'315'046	100.00%	166'246'700	100.00%	157'567'500	100.00%	3'068'346	1.85%	11'747'546	7.46%
4 REVENUS										
40 Impôts	79'888'887	48.48%	82'770'000	52.30%	76'940'124	49.59%	-2'881'113	-3.48%	2'948'763	3.83%
41 Patentes, concessions	1'461'364	0.89%	1'541'000	0.97%	1'441'420	0.93%	-79'636	-5.17%	19'944	1.38%
42 Revenus du patrimoine	12'545'932	7.61%	11'951'000	7.55%	12'577'438	8.11%	594'932	4.98%	-31'505	-0.25%
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	14'199'072	8.62%	16'003'700	10.11%	14'608'635	9.42%	-1'804'628	-11.28%	-409'563	-2.80%
44 Parts à des recettes cantonales	2'933'418	1.78%	2'400'000	1.52%	1'785'134	1.15%	533'418	22.23%	1'148'283	64.32%
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	37'216'365	22.58%	36'371'900	22.98%	43'132'575	27.80%	844'465	2.32%	-5'916'210	-13.72%
46 Autres prestations et subventions	188'590	0.11%	44'200	0.03%	28'624	0.02%	144'390	326.67%	159'966	558.86%
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	12'267'467	7.44%	3'884'800	2.45%	1'471'635	0.95%	8'382'667	215.78%	10'795'832	733.59%
49 Imputations internes	4'098'785	2.49%	3'280'800	2.07%	3'171'581	2.04%	817'985	24.93%	927'204	29.23%
	164'799'879	100.00%	158'247'400	100.00%	155'157'165	100.00%	6'552'479	4.14%	9'642'714	6.21%
EXCEDENT DE CHARGES	4'515'167		7'999'300		2'410'335					

Statistique de l'évolution des impôts facturés

Tous les éléments standardisés au taux de 74.5 (en milliers de francs)		Budget	Budget	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	ECARTS EN %	
		2024	2023	2023	2022	2021	2020	2019	2018	C23-B23	C23-C22
	Taux d'impôt communal	74.5									
4001	Impôt sur le revenu	39'950	39'950	36'935	35'874	36'808	36'007	37'935	37'901	-7.55%	2.96%
4001	Impôt sur les prestations en capital	760	760	606	584	634	586	380	793	-20.25%	3.81%
4002	Impôt sur la fortune	5'400	5'240	4'957	5'115	5'609	4'894	4'643	4'614	-5.40%	-3.09%
4003	Impôt à la source	4'230	4'230	3'086	3'662	3'328	3'963	4'009	3'099	-27.03%	-15.71%
4004	Impôt sur la dépense	500	500	- 43	920	388	302	619	431	-108.54%	-104.64%
4009	Imputation d'impôts étrangers	-	-	- 76	-	-	-	-	-	-	-
	Total Personnes physiques (PP)	50'840	50'680	45'466	46'155	46'767	45'752	47'587	46'839	-10.29%	-1.49%
4011	Impôt sur le bénéfice net	19'270	19'270	26'052	16'216	16'809	11'759	6'767	7'084	35.19%	60.65%
4519	Compensation RFFA / RIE III	1'870	2'500	2'853	1'895	2'175	1'535	3'307		14.13%	50.59%
4012	Impôt sur le capital	3'000	2'000	4'211	1'915	2'394	1'039	11'599	11'944	110.56%	119.96%
4019	Imputation d'impôts étrangers	-	-	- 5'974	-	-	-	-	-	-	-
	Total Personnes morales (PM)	24'140	23'770	27'142	20'026	21'377	14'333	21'673	19'028	14.19%	35.54%
4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	550	550	785	794	797	750	595	511	42.67%	-1.16%
4040	Droits de mutation	1'660	1'610	2'236	1'773	2'434	1'570	1'296	1'589	38.91%	26.14%
4050	Impôt sur les successions et donations	2'500	2'500	682	3'802	1'949	2'559	959	4'177	-72.72%	-82.06%
4061	Impôt sur les chiens	66	60	68	74	69	55	65	57	13.50%	-7.82%
4090	Impôts récupérés après défalcation	200	200	149	259	191	147	282	210	-25.50%	-42.52%
4411	Impôt sur les gains immobiliers	1'500	1'500	2'062	926	1'550	2'096	643	1'617	37.44%	122.62%
	Total Général I	81'456	80'870	78'590	73'808	75'135	67'261	73'101	74'028	-2.82%	6.48%
4020	Impôt foncier	6'200	5'900	6'214	5'951	5'779	5'674	5'530	5'243	5.32%	4.42%
4414	Impôt sur les travailleurs frontaliers	900	900	872	859	1'260	929	907	846	-3.13%	1.48%
	Total Général II	88'556	87'670	85'676	80'618	82'174	73'864	79'538	80'117	-2.27%	6.27%
3301	Défalcations et escomptes	1'000	1'000	627	792	737	498	890	1'213	-37.28%	-20.76%

Commune de Vevey Comptes 2023 Bilans comparés

	BILAN AU 31.12.2023	en % du total	BILAN AU 31.12.2022	en % du total	Ecart 23-22	
					en francs	en %
ACTIF						
910 DISPONIBILITES	8'941'455.63	3.37%	15'314'453.27	5.83%	-6'372'997.64	-41.61%
911 DEBITEURS ET COMPTES COURANTS	16'760'381.80	6.32%	21'708'685.88	8.27%	-4'948'304.08	-22.79%
912 PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	119'454'913.18	45.01%	107'856'058.48	41.09%	11'598'854.70	10.75%
913 ACTIFS TRANSITOIRES	18'751'855.97	7.07%	12'428'797.39	4.73%	6'323'058.58	50.87%
914 INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	63'098'059.51	23.78%	71'381'438.83	27.19%	-8'283'379.32	-11.60%
915 PRETS ET CAPITALS DE DOTATION	2'805'875.00	1.06%	2'805'875.00	1.07%	0.00	0.00%
917 AUTRES DEPENSES A AMORTIR	42'398.50	0.02%	0.00	0.00%	42'398.50	
919 DECOUVERT	35'538'477.12	13.39%	31'023'310.36	11.82%	4'515'166.76	14.55%
	265'393'416.71	100.00%	262'518'619.21	100.00%	2'874'797.50	1.10%
PASSIF						
920 ENGAGEMENTS COURANTS	15'565'684.70	5.87%	15'909'187.60	6.06%	-343'502.90	-2.16%
921 DETTES A COURT TERME	74'000'000.00	27.88%	60'000'000.00	22.86%	14'000'000.00	23.33%
922 EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME	142'162'500.00	53.57%	142'412'500.00	54.25%	-250'000.00	-0.18%
923 ENGAGEMENTS ENVERS DES PROPRES ETABLISSEMENTS ET FONDS SPECIAUX	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	
925 PASSIFS TRANSITOIRES	9'892'235.42	3.73%	10'125'461.36	3.86%	-233'225.94	-2.30%
928 FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS DE RESERVE	23'772'996.59	8.96%	34'071'470.25	12.98%	-10'298'473.66	-30.23%
	265'393'416.71	100.00%	262'518'619.21	100.00%	2'874'797.50	1.10%



Merci pour votre attention



Développement du quartier de Plan-Dessus

Séance du Conseil communal

Jeudi 13 juin 2024

1.

Stratégie globale Plan-Dessus

Quartier de Plan-Dessus



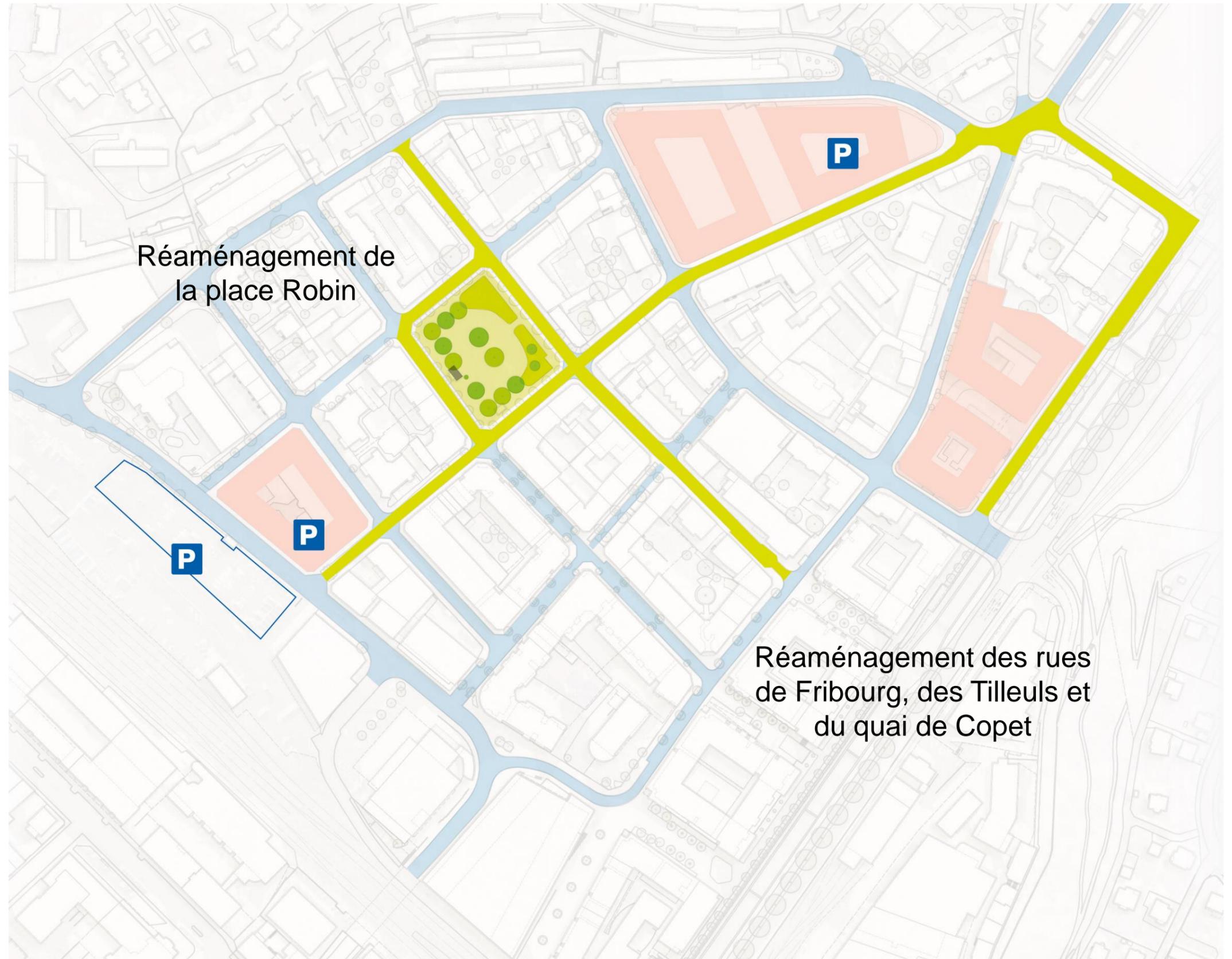
Projets urbanistiques



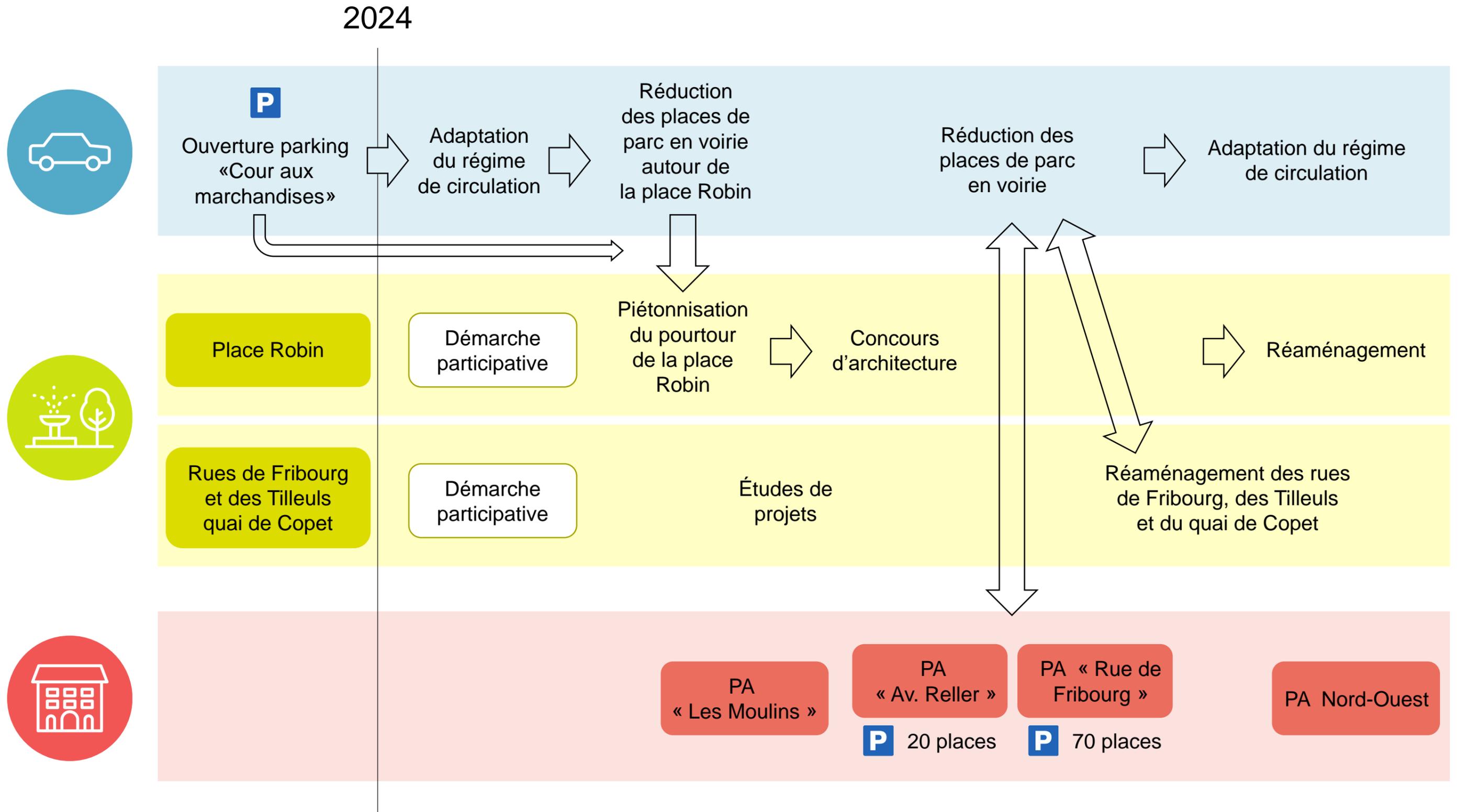
Mesures de circulation
et stationnement



Réaménagement des
espaces publics

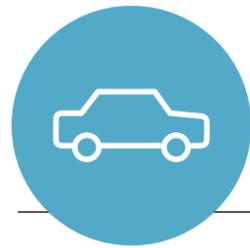


Temporalités



2.

Circulation et stationnement



Le diagnostic a relevé une emprise conséquente du stationnement dans le quartier :

- Stationnement voiture important et peu de stationnement pour 2 roues motorisés, vélos, PMR et livraisons.
- Stationnement majoritairement de longue durée 53%.
- Peu de visibilité des vitrines des commerces du quartier et faible taux de rotation des véhicules
- Péjore les déplacements en mobilité douce et à mobilité réduite





La tarification du stationnement est **un prérequis nécessaire aux autres mesures** qui apporteront de nombreux avantages pour le quartier, notamment en:

- Augmentant la sécurité des piétons et des parcours scolaires
- Incitant le report modal pour les pendulaires
- relocalisant le stationnement longue durée (usagers avec macaron) en bordure de quartier
- Offrant la pause de midi gratuite
- Donnant plus de place au stationnement : courte durée, livraison, PMR, deux-roues motorisés, vélos
- Valorisant l'espace public et augmentant la visibilité des vitrines des commerces et restaurants

Interpellation de Vevey Libre pour la séance du Conseil communale du 13 juin 2024

Vevey, le 09 juin 2024

Ville de Vevey : une autorisation spéciale pour la publicité partisane ?

Madame la Présidente
Mesdames les Municipales
Messieurs les Municipaux
Mesdames et Messieurs, chers collègues

Lundi le 3 juin, j'ai reçu dans ma boîte courriel une lettre d'information du parti politique da. intitulée « décroissance-alternatives-Comment bifurquer ? Conférence de Cédric Durand, Cours de l'Avenir, Vevey, samedi 8 juin, 14h »

Mercredi, le 5 juin à 11h37 je découvre sur la page Facebook de la Ville de Vevey un poste qui est un résumé de cette lettre d'information de da. Et qui invite à cette même séance à la même heure au même endroit. Même l'image accompagnatrice est identique à celle de la lettre d'information ; seule différence sur la page de Vevey : on a supprimé l'en-tête da.

J'aimerais savoir de notre Municipalité :

- 1) Est-ce que la Municipalité a validé cette publication ?
- 2) Existe-t-il une directive relative aux publications partisans publiées ou relayées par les canaux officiels de la Ville ?
- 3) si en une autre occasion, un parti proposait une conférence sur un sujet non soutenu par la municipalité, la communication serait-elle relayée de la même manière ?

Je souhaite une réponse orale.

Pour Vevey Libre,

Sarah Dohr



INTERPELLATION

Diète postale à marche forcée - Stop !

La Poste a annoncé mercredi 29 mai la fermeture de quelque 170 filiales qu'elle exploite elle-même. Une décision qui impactera la population ainsi que le personnel du géant jaune. Dans notre commune l'offre a déjà été réduite avec notamment en 2011 la fermeture de l'office Vevey-Orientⁱ, ne laissant plus que l'office et une filiale partenaire dans l'est de la Ville qui a déjà déménagé à trois reprises.

Lieu de service public, lieu social, les offices et filiales de la Poste sont essentiels à la vie villageoise comme à la vie urbaine. La Poste remplit ainsi une mission de service public essentiel. Malheureusement, ces dernières années, la Poste n'a jamais cessé de réduire les horaires des offices, supprimer des offices postaux ou les transformer en filiales, dont l'existence est menacée.

En outre, l'ordonnance sur la Poste indique notamment que *"le réseau d'offices de poste et d'agences postales doit être conçu de telle sorte que 90 % de la population résidante permanente d'un canton puisse accéder à un office de poste ou à une agence postale, à pied ou par les transports publics, en 20 minutes. Si la Poste propose un service à domicile, l'accessibilité doit être assurée en 30 minutes pour les ménages concernés"*. Elle demande aussi de consulter les communes concernées en cas de projet de suppression d'un office ou d'une agence. En cas de désaccord, les communes peuvent les autorités des communes concernées peuvent saisir la PostCom dans les 30 jours suivant la communication de la décision de la Poste.

Je me permets donc, au nom du Parti socialiste, de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Même s'il serait étonnant d'une fermeture de notre dernier office communal, la Municipalité a-t-elle connaissance de sa mise en danger ou de réductions de prestations ? Qu'en est-il de la filiale partenaire de Vevey est-elle en danger ?
- La Municipalité est-elle actuellement en contact avec la Poste quant aux actions qui risquent d'être menées sur notre commune ?
- En cas d'annonce de fermeture ou de réduction de prestations d'une filiale, la Municipalité est-elle prête à s'y opposer, comme l'autorise l'ordonnance sur la Poste ?
- Le cas échéant, la Municipalité est-elle prête à saisir la PostCom en cas de nécessité ?
- La Municipalité a-t-elle entamé un dialogue avec la Poste pour renforcer et assurer la pérennité de la filiale partenaire au vu des nombreux renoncements de commerçants ces dernières années ? La commune pourrait-elle envisager d'intégrer des services postaux dans son administration ? La Municipalité serait-elle prête à analyser cette opportunité ?
- La Municipalité est-elle disposée à écrire à l'Union des communes vaudoises dont elle fait partie pour lui demander de prendre une position claire ? Quid de sa faitière nationale ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra apporter à nos questions.
Pour le Parti Socialiste

Marion Houriet

ⁱ Article 24h - <https://www.24heures.ch/la-fermeture-de-la-petite-poste-fait-grincer-des-dents-250796002476>

Interpellation : Violences domestiques : l'urgence d'agir

Cette interpellation est la suite de celle de 2023, *Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes (2023-06-15)*, dont elle est en quelque sorte l'actualisation. Elle rappelle aussi le postulat déposé en 2020 par Julien Rillet.

En Suisse, une femme sur dix est victime de violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie. En 2023, 11'500 victimes de violences domestiques ont été enregistrées en Suisse. 21 femmes ont été tuées en Suisse, dont 15 en Suisse romande. Et c'est sans compter toutes les violences qui ne sont pas identifiées. Plus de 70% des cas de violences domestiques s'inscrivent dans une relation de couple actuelle ou passée, et concernent tous les milieux comme tous les âges. Les enfants, eux aussi, sont exposés à ces violences, soit directement, soit en tant que témoins, avec des conséquences graves sur leur développement psychologique et émotionnel.

A Vevey, 3 féminicides en 18 mois ont illustré la prévalence et la proximité des violences domestiques. Bien souvent, la situation était connue et des faits de violence avaient déjà été relevés.

Face à l'ampleur de ce phénomène, il est urgent d'agir pour briser le silence et protéger les victimes de violences. La Municipalité, dans sa réponse à l'interpellation de juin en faisait le point, et organisait une rencontre entre services. Nous en attendons le rapport.

Pour les hébergements d'urgence, la situation actuelle ne permet pas de répondre à la demande et la distance avec le centre d'accueil Malley-Prairie est un frein pour les victimes de violences dans le Chablais ou sur la Riviera. La question de l'accès à l'école pour les enfants en devient insoluble.

Nous posons donc les questions suivantes à la ville de Vevey :

1. Où en est le rapport suite à la rencontre de l'automne inter-services de 2023, et quelles perspectives ouvre-t-il ?
2. Quelles sont les démarches entreprises pour la création d'une structure d'accueil pour les victimes de violences domestiques sur la Riviera, afin de répondre aux demandes, aux exigences légales, et ne pas dépendre uniquement du foyer existant au Centre d'accueil Malley-Prairie ?
3. Où en est le traitement du postulat de notre collègue Julien Rillet, déposé en 2020, et demandant notamment la mise en place d'un observatoire local des violences domestiques et la mise en place de logements d'urgence pour les victimes de violence ?

Vevey, le 23 mai 2024

Cette interpellation est soutenue par les partis suivants :

Les Vert·e·s

Décroissance alternative

Parti Socialiste